



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PREA 2015

Projet Régional de l'Enseignement Agricole
Provence-Alpes-Côte d'Azur



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



EDITORIAL

La loi d'avenir, pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a entraîné l'Enseignement Agricole à une réflexion constructive sur sa façon d'aborder l'enseignement. L'objectif « enseigner à produire autrement » a rapidement évolué vers la notion « d'enseigner autrement » et a encouragé une mise en mouvement de l'ensemble de la communauté éducative pour revisiter ses pratiques professionnelles.

Cette évolution s'est faite sous l'impulsion de la démarche d'innovation pédagogique entreprise par la DGER depuis septembre 2014.

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2014-2019 a intégré ces évolutions et s'est centré sur un nombre limité d'enjeux et d'actions susceptibles de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'Enseignement Agricole dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le bilan du Projet précédent, de la période 2007-2012, a pu montrer les avancées obtenues. En ce qui concerne les structures : stabilisation de l'offre de formation pour respecter au maximum les compétences des établissements, consolidation des établissements de petite taille par des mesures adaptées. Sur les méthodes, avec l'appui du CRIPT (Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique), démarrage d'un travail sur le repérage des élèves décrocheurs et sur la lutte contre le décrochage scolaire.

Le nouveau Projet Régional de l'Enseignement Agricole a pour objectif de répondre aux quatre enjeux principaux de la région :

Deux enjeux externes :

- proposer des formations répondant aux dynamiques territoriales,*
- améliorer le recrutement en partenariat avec l'Éducation Nationale et les branches professionnelles.*

Deux enjeux internes :

- donner du sens au métier d'enseignant en travaillant de façon plus collective et en améliorant la prestation rendue aux apprenants,*
- améliorer la gouvernance globale du système entre les établissements et le niveau régional.*

Un ensemble d'actions sont prévues dans ce Projet pour contribuer à ces enjeux et mobiliser la communauté éducative pour y répondre.

Par exemple, il faudra améliorer la carte des formations en agroalimentaire, dans le cadre d'un travail d'ores et déjà engagé avec l'Éducation Nationale pour le campus des métiers.

Afin de mieux prendre en compte l'évolution des publics accueillis et la montée en puissance des outils numériques de communication et d'information, il est prévu de mettre en place un dispositif réseau des personnes-relais en appui aux enseignants.

Autre exemple, mais il y en aurait bien d'autres, améliorer les Dialogues de Gestion entre établissements et autorité académique par la mise en place d'outils et de moyens de formalisation et d'échanges.

Enfin, accompagner les établissements vers la transition agro-écologie, dans la pédagogie et dans les exploitations agricoles, le cas échéant.

Je souhaite que ce document contribue à faire de l'Enseignement Agricole public et privé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans une complémentarité avec l'Éducation Nationale, un dispositif, à destination d'un large public, de formation, d'acquisition de compétences, mais aussi d'épanouissement personnel pour l'agriculture durable, l'agroalimentaire et les métiers de la nature et des services en milieu rural.

Que tous ceux qui ont contribué à son élaboration, en soient remerciés et que tous les acteurs de l'Enseignement Agricole en Région y trouvent les fondements de leur action pour les années à venir.

François Goussé

Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

1	LES OBJECTIFS D'UN PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	6
2	L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7
2.1	L'état des lieux	7
2.2	Offre de Formation et Emploi dans les différents secteurs d'activités	9
2.3	Flux de formation et analyse des besoins d'emploi	11
3	LA DÉMARCHE RETENUE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	13
4	LES ENJEUX DU PREA	14
5	LES FICHES ACTION	20
	Enjeu 1 : Offre de formation et territoires	20
	Enjeu 2 : Orientation, communication	28
	Enjeu 3 : Pédagogie et moyens	34
	Enjeu 4 Gouvernance et réseaux	44
6	ANNEXES ET GLOSSAIRE	48
	Annexe 3 - Répartition des classes par filière de Formation	48
	GLOSSAIRE INDEXÉ	52

1 LES OBJECTIFS D'UN PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 (précisée par la circulaire DGER/2014 du 26 novembre 2001) a créé un cadre réglementaire pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets régionaux de l'enseignement agricole.

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) sert de cadre de référence, au côté du Schéma Prévisionnel National des Formations (SPNF), du Schéma Prévisionnel Régional des Formations (SPRF) et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), pour les décisions annuelles que les directeurs régionaux, en qualité d'autorité académique, sont amenés à prendre en matière d'évolution des structures pédagogiques et de répartition des moyens correspondants.

Le PREA doit être mis en cohérence avec :

- la loi d'avenir,
- le projet stratégique de l'enseignement agricole,
- Le plan national Enseigner à Produire Autrement,
- le projet stratégique de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le projet académique,
- le schéma régional prévisionnel des formations des établissements d'enseignement agricole,
- le programme prévisionnel des investissements relatifs aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle agricole (EPLEFPA),
- le contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage,
- le contrat d'objectif, pour les questions relevant de la compétence de la DRAAF,
- le projet régional de développement agricole,
- les conventions cadres nationales déclinées en Région (*Santé et Sécurité au travail, illettrisme, culture, politique de la jeunesse, mobilité, alimentation ...*),
- la convention cadre 2015-2020 : Pacte Provence-Alpes-Côte d'Azur « réussite enseignement et Formation professionnelle agricole » entre la REGION, la DRAAF et le Complexe Régional d'Information Pédagogique et technique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIPT PACA) relative aux programmes et actions déclinées des 5 missions de l'Enseignement Agricole.

Le PREA constitue le projet stratégique de l'enseignement agricole dans la région. Il doit :

- décliner la politique nationale de l'enseignement agricole et les modalités de sa mise en œuvre locale (*couvrir l'ensemble des 5 missions*),
- prendre en compte le contexte régional de la façon la plus large possible,
- inscrire l'enseignement agricole dans le système éducatif global de la Région,
- constituer un point de cohérence dans l'ensemble des documents susceptibles d'orienter l'évolution de l'enseignement en région,
- fournir des références communes et claires pour guider l'élaboration des projets d'établissement,
- faciliter l'action des DRAAF, en tant qu'autorités académiques, dans l'exercice de leurs différentes missions, en particulier, pour l'évolution des structures pédagogiques des différentes filières de formation: initiale, scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue.

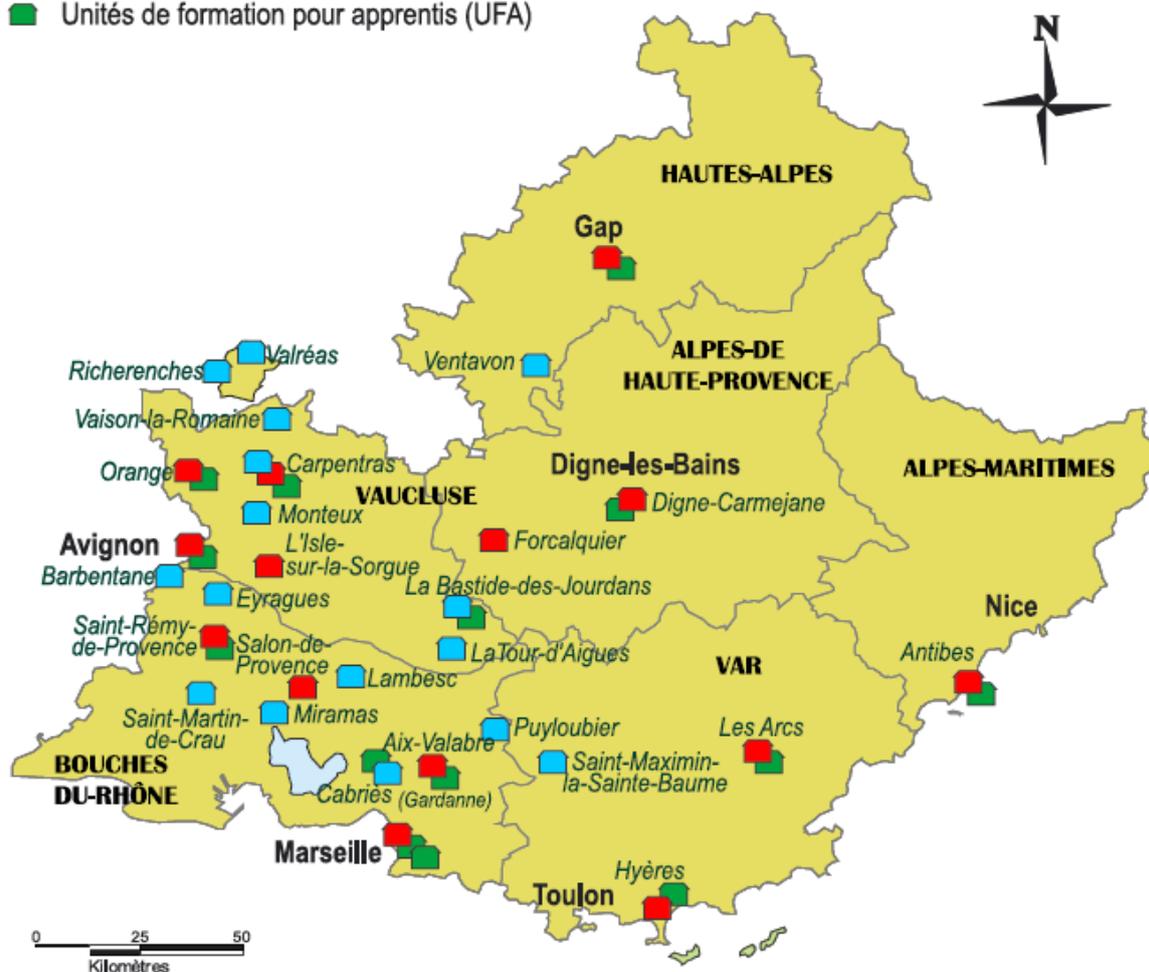
Chaque établissement public et privé doit se doter (*Loi d'orientation du 9 juillet 1999*) d'un projet d'établissement qui s'appuie sur le PREA et en intègre les orientations.

2 L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2.1 L'état des lieux

L'enseignement agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille 6 865 élèves en formation initiale scolaire (*source enquête Octobre 2013*) répartis dans 25 établissements publics et privés et forme 2 870 apprenti(e)s (*Cf. carte des établissements Source DRAAF SRFD SRISE*).

- Établissements publics d'enseignement agricole
- Établissements privés d'enseignement agricole
- Unités de formation pour apprentis (UFA)



Les effectifs sont beaucoup plus importants dans le Vaucluse, les Bouches du Rhône et le Var avec respectivement 3 284, 2 741 et 1 576 élèves et apprenti(e)s que dans les départements alpins : ils accueillent 1 422 élèves et apprenti(e)s pour les Alpes Maritimes, 426 pour les Hautes Alpes et 286, pour les Alpes de Haute Provence.

Les établissements publics

Réparti sur 9 Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA), regroupant 12 sites, l'enseignement agricole public accueille 60% des effectifs d'élèves et apprenti(e)s de la Région (5 782 sur les 9 735).

Chaque établissement propose une complémentarité des voies de formation avec la présence des Lycées professionnels agricoles ou des Lycées d'Enseignement Général et Technologique, d'une Unité de Formation par Apprentissage et/ou d'un centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

De même, chaque EPLFPA est doté d'une exploitation agricole, support d'expérimentation et à vocation pédagogique, qui lui permet d'ancrer ses formations professionnelles sur les savoirs faire pratiques, d'expérimenter dans le cadre du développement durable de nouvelles

façons de produire autrement, l'agriculture biologique mais aussi la permaculture, l'agroforesterie

Les établissements publics couvrent la totalité des activités agricoles, agroalimentaires, en aménagement paysager et de service aux personnes.

Chacun en fonction de son territoire s'est spécialisé sur les formations répondant aux besoins locaux ; ainsi les établissements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence se sont-ils spécialisés sur l'élevage, alors que dans les départements des Alpes Maritimes et du Var, les établissements ont particulièrement mis l'accent sur l'horticulture et l'aménagement paysager.

Dans les Bouches du Rhône et le Vaucluse, départements qui regroupent 57,4 % des agriculteurs de la région, ce sont plus particulièrement des activités en arboriculture fruitière, maraîchage et en agroéquipement qui se sont implantées dans les établissements. Le secteur agroalimentaire, très concentré dans le Vaucluse et les Bouches du Rhône, a induit un développement des formations dans les établissements de ces départements.

Les actions de coopération internationale se sont matérialisées et développées dans les établissements publics par des partenariats en Europe et avec les pays du pourtour méditerranéen, grâce notamment aux accords de coopération décentralisés du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi par exemple les établissements de Digne et Gap ont-ils conduit des actions dans le domaine agroalimentaire avec des partenaires italiens, les établissements de Valabre, Saint-Rémy-de-Provence et Hyères ont-ils engagé et conduit-ils des actions de développement agricole en zone méditerranéenne avec la Tunisie. Des actions régionales concertées ont aussi été réalisées et des partenariats ont été accrus ou augmentés. Des projets solidaires ont été menés avec des pays de l'Afrique d'Ouest.

L'enjeu des dernières années a porté sur la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire avec la mobilisation d'aides européennes et la mobilisation de toutes les équipes éducatives des Établissements Publics Locaux (EPL) renforçant ainsi le rôle de médiateur social de l'Enseignement agricole public.

Enfin le réseau des Enseignants, enseignantes du domaine socioculturel assure dans les établissements l'animation des territoires et ouvre le public lycéen à d'autres activités culturelles.

Les établissements privés

Les établissements privés sont constitués de plusieurs familles :

- Les Maisons Familiales et Rurales (MFR), avec 9 établissements qui accueillent 1 752 élèves et 67 apprenti(e)s surtout présents dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse et des Hautes Alpes.
- Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP enseignement privé confessionnel) représenté en Provence-Alpes-Côte d'Azur par 4 établissements qui accueillent 1 446 élèves et 10 apprenti(e)s présents dans les départements du Vaucluse, des Bouches du Rhône et du Var.
- L'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP Enseignement privé non confessionnel) représenté en Provence-Alpes-Côte d'Azur par 3 établissements accueillant 260 élèves et 151 apprentis.

Le réseau des Maisons familiales et rurales

Conventionnées avec le ministère en charge de l'Agriculture, 9 MFR occupent le territoire régional; elles sont surtout localisées dans les Bouches du Rhône (5), le Vaucluse (3) et les Hautes Alpes (1).

Leur mode de formation par alternance les différencie très nettement des autres composantes de l'enseignement agricole: recevant des publics de 4^o jusqu' à la terminale

(peu de formation post bac), les maisons familiales axent leur effort sur l'éducation des jeunes et jouent un rôle très important dans la remédiation des publics en difficultés. Elles couvrent les secteurs de la production, de l'agroalimentaire, de l'aménagement mais sont surtout très impliquées dans le secteur des services. Elles sont particulièrement représentées dans les classes de 4^o et 3^o avec respectivement 24 et 27 % des effectifs scolarisés. Les secteurs du commerce et de l'aménagement paysager accueillent ou regroupent 12 % et 8 % des élèves.

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP)

Présent dans 3 départements de la région, le CREAP intervient surtout dans les métiers du service (*50 % des effectifs*), dans la production (*11 %*) et en enseignement général (*20 % en 4^o et 3^o et 10 % en bac généraux*). Il est représenté par quatre établissements : deux dans le Vaucluse, un dans les Bouches de Rhône et un dans le Var.

Les établissements jouent également un rôle important dans la remédiation d'élèves en difficultés. Deux établissements sur les quatre s'appuient sur une ferme pédagogique pour asseoir leurs enseignements. Ils développent un fort ancrage au territoire et répondent aux besoins de celui-ci.

L'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP)

Plus petit des trois réseaux privés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'UNREP a la particularité d'héberger trois établissements à forte identité professionnelle dont notamment le Centre Forestier de la Bastide des Jourdans spécialisé dans le secteur de la forêt, l'École des Courses hippiques de l'AFASEC à Cabriès qui forme des Lads Jockey pour le secteur des courses hippiques. Ils jouent aussi un rôle important dans la ré-scolarisation de 4^o et 3^o en difficultés. Enfin, le Centre Horticole de Bortoli qui forme une cinquantaine d'apprenti(e)s en Travaux paysagers.

2.2 Offre de Formation et Emploi dans les différents secteurs d'activités

Une offre de formation initiale scolaire très diversifiée

L'enseignement agricole présente l'originalité d'offrir des formations générales et technologiques mais aussi des formations de collège. L'ensemble de ces formations représente 33 % des effectifs accueillis, avec une répartition bac technologique ou bac S plutôt dans les établissements publics et les classes de quatrième et troisième dans les établissements privés.

Les formations agricoles en production animale et végétale représentent 18 % des effectifs accueillis, le secteur des services, 25 %. Les travaux paysagers et les formations à l'environnement accueillent 13 % des effectifs.

Les secteurs de l'agroalimentaire et des travaux forestiers sont les moins présents dans les formations agricoles et représentent respectivement 2,3% et 1,5 % des jeunes accueillis en 2013.

Cette répartition est relativement stable dans le temps car la comparaison avec les effectifs en 2007 – avant la rénovation de la voie professionnelle – donne pratiquement la même répartition des effectifs. Seules les formations de collège ont régressé passant de 18% à 13% : cette évolution s'explique par le remplacement des classes de 4^o-3^o dans l'enseignement public par des classes de bac professionnel.

	2013		2007		Evolution 2013/2007 en %
	Effectif	%	Effectif	%	
Bac généraux	1 373	20,1	1 377	20,1	-0,29
Formation collège	895	13,1	1 280	18,7	-30,08
Secteur commerce	404	5,9	211	3,1	91,47
Secteur environnement	232	3,4	229	3,3	1,31
Secteur Forêt	100	1,5	117	1,7	-14,53
Secteur IAA	160	2,3	115	1,7	39,13
Secteur production animale	432	6,3	409	6,0	5,62
Secteur production végétale	836	12,2	882	12,9	-5,22
Secteur des services	1 735	25,3	1 691	24,7	2,60
Secteur travaux paysagers	678	9,9	525	7,7	29,14
Total	6 845	100	6 836	100	+ 0,13

Tableau 1 : Évolution des effectifs en formation initiale scolaire

Une offre de formation en apprentissage adaptée aux territoires

En apprentissage, la majorité des jeunes se destinent aux travaux paysagers (61 % des effectifs), viennent ensuite les formations professionnelles agricoles qui représentent 28 % des apprentis.

Pour le secteur des travaux paysagers, l'apprentissage est bien représenté dans les départements des Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var et Vaucluse.

Pour les productions agricoles, l'apprentissage est relativement bien réparti sur tous les départements de la Région.

Les formations I.A.A. et Forêt par apprentissage ne sont en revanche présentes que dans le département du Vaucluse.

Notons également que si la filière service est fortement représentée dans l'enseignement agricole initial scolaire, elle est quasi absente en apprentissage (1.6 %).

Département	04	05	06	13	83	84	Total	%
Commerce		4		9		24	37	
Forêt						151	151	
IAA						58	58	
Production Animale	69	40	47	132		145	433	15.1
Production Végétale			32	29	129	173	363	12.6
Service		14	22	11			47	
Sport Équitation						18	18	
Travaux paysagers	25		823	438	215	262	1 763	61.4
Total	94	58	924	619	344	831	2 870	

Tableau 2 : Répartition des apprentis(e)s par secteur d'activité (source enquête apprentissage janvier 2014)

2.3 Flux de formation et analyse des besoins d'emploi

Dans la gestion de la carte des formations, la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur cherche à répondre aux besoins d'emploi des secteurs professionnels relevant des formations de l'enseignement agricole.

A la question « *l'enseignement agricole couvre-t-il les besoins du secteur agricole ?* » les résultats obtenus montrent qu'au niveau régional, l'appareil de formation couvre les besoins de remplacement. Seuls les départements alpins et le Var enregistrent un léger déficit entre les renouvellements d'emploi et les sorties de formation.

Emploi agricole tous secteurs confondus

(Données agreste memento statistique agricole Provence-Alpes-Côte d'Azur Édition 2013)

Départements	04	05	06	13	83	84	Total
Chef d'exploitation	1 478	1 333	543	3 012	2 989	4 836	14 191
Autres actifs familiaux	343	613	242	1 361	1 334	1 714	5 607
Salarié(e)s permanents	336	141	369	2 719	2 685	3 073	9 323
Total salarié(e)s permanents	2 157	2 087	1 154	7 092	7 008	9 623	29 121
Salarié(e)s saisonniers	3 521	3 040	480	12 174	10 128	25 009	54 352
Renouvellement des générations (carrière=30 ans)	72	70	38	236	234	321	971

Flux de formation (données 2013) apprenti(e)s et élèves de la formation initiale scolaire

Départements	04	05	06	13	83	84	Total
Formations en production animale	54	41	20	135	23	104	377
Formations en production végétale	0	0	48	121	137	227	533
Total des formés en 2013	54	41	68	256	160	331	910

Tableau 3: Couverture des besoins d'emploi en agriculture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour le secteur des travaux paysagers qui emploie en Région Provence-Alpes-Côte d'Aur 13 250 actifs, l'appareil de formation certifie 1 150 jeunes élèves et apprenti(e)s par an (données 2013) pour un renouvellement théorique moyen de 440 actifs. Ce déséquilibre s'explique par le très fort engouement pour l'apprentissage dans le secteur conduisant ainsi, en 2013 à diplômer 4 fois plus d'apprenti(e)s que d'élèves (927 apprenti(e)s contre 222 élèves). Il est à noter que ce secteur du paysage attire également un grand nombre d'adultes en formation professionnelle continue non comptabilisé dans les effectifs. Il convient donc de s'interroger sur le devenir de tous ces formés qui n'intégreront pas le secteur de l'aménagement paysager et de repérer comment les compétences acquises ont pu être réinvesties dans un autre secteur professionnel.

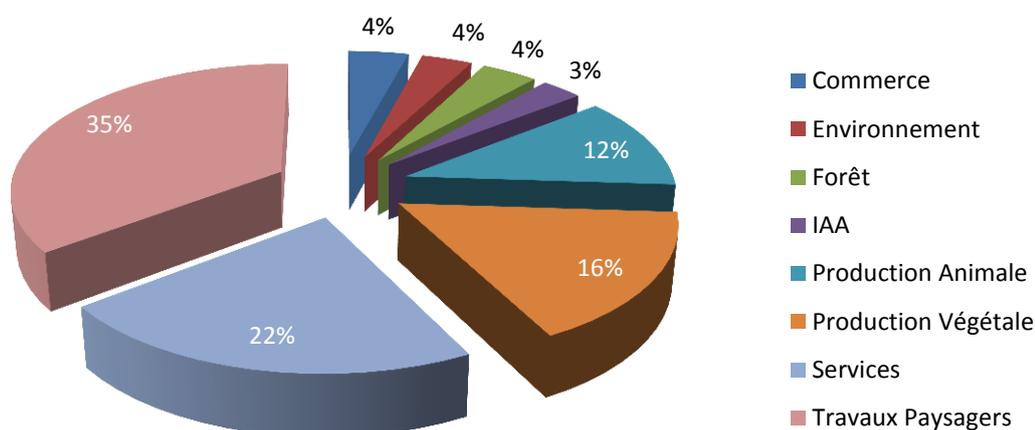
Pour le secteur des Industries Alimentaires qui emploie 14 100 salarié(e)s, l'Enseignement Agricole forme 93 élèves par an et apprenti(e)s alors que le renouvellement des salarié(e)s nécessiterait l'emploi de 470 actifs par an. Pour ce secteur d'activité, l'Enseignement agricole n'est pas le seul pourvoyeur de jeunes actifs : l'Éducation Nationale et les Chambres des métiers par leur formation apportent aussi leur contribution. Par ailleurs, l'étude Observia¹ montre que 70 % des métiers de l'industrie alimentaire mobilisent des compétences transversales aux autres métiers de l'industrie.

Pour les autres secteurs d'activités, les données emploi sont trop imprécises pour conduire cette analyse.

Département	04		05		06		13		83		84		Région	
	FIS	FIA	FIS	FIA										
Commerce			10				40	9	14		53	9	117	18
Environnement	9						65				40		114	0
Forêt											31	95	31	95
IAA									24		33	36	57	36
Production animale	25	29	15	26		20	59	76	23		16	88	138	239
Production végétale					35	13	106	15	63	74	117	110	321	212
Services		11	45			11	186	7	141		318		690	29
Travaux paysagers	11	16	23		76	410	58	232	32	116	22	153	222	927
Total	45	56	93	26	111	454	514	339	297	190	630	491	1 690	1 556

Tableau 4 : flux de formation par filière (FIS : formation initiale scolaire / FIA : formation Initiale par apprentissage)

Flux de formation par filière en %



¹ Horizon 2020 - Quel avenir pour les Industries Alimentaires et leurs métiers ?

3 LA DÉMARCHE RETENUE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'évaluation du précédent PREA a mis en évidence des actions source de progrès et d'autres qui ont été développées partiellement.

La DRAAF, et le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD), a réalisé ce bilan en consultant les équipes en établissements, les partenaires professionnels et institutionnels.

Il est apparu que trop d'actions peuvent diluer les efforts et les moyens : le choix a donc été fait de se concentrer sur un nombre plus réduit de projets.

Des rencontres au cours de l'année 2013 ont réuni le DRAAF, les services et les acteurs de l'Enseignement Agricole :

- Le 13 février, les directeurs, directrices de centres constitutifs de l'Enseignement Agricole public (EAP),
- Le 28 mars, les délégués, déléguées élèves de l'enseignement agricole public,
- Le 30 avril, les directeurs, directrices de l'enseignement privé et les représentants de leur fédération,
- Le 21 mai, les organisations syndicales de l'enseignement agricole public,
- Les 11 et 21 mars 2014, les équipes pédagogiques de l'enseignement agricole public,
- Le 24 mars 2014, les représentant(e)s professionnel(le)s des métiers des secteurs agricoles et services.
- Le 7 mai, les représentant(e)s du secteur agroalimentaire.
- Le 30 juin les représentant(e)s de l'UNREP.

Les ateliers ont permis à tous de s'exprimer sur ce qu'ils attendent d'un nouveau projet partagé et dans certains cas, de proposer des actions à conduire.

4 LES ENJEUX DU PREA

Le PREA 2014-2019 a été pensé et élaboré pour impulser des formations de qualité innovantes grâce une stratégie de pilotage en réseau à l'écoute du territoire.

A l'écoute du territoire : «proposer des services de proximité et valoriser les bonnes pratiques dans une dynamique de développement».

«Répondre à un territoire», c'est avant tout être à son écoute, rester en veille pour susciter le besoin et être acteur de son développement.

L'enseignement agricole doit repérer métier et filières qui recrutent afin de mieux préparer l'insertion économique et sociale de ses formés.

Le projet renforce la nécessité d'analyse du contexte socio-économique territorial en concertation avec les acteurs internes et externes pour construire et proposer une offre de formation cohérente et structurée.

Des formations de qualité innovantes «Garantir au public une qualification et une certification par des parcours de formation adaptés aux exigences qualitatives et aux besoins du territoire».

Renforcer le pilotage pédagogique pour mettre en œuvre des parcours individualisés, qui mobilisent des outils et des pratiques innovantes. Ces modalités pédagogiques nécessitent de réfléchir à de nouveaux rythmes et de nouvelles combinaisons pour proposer des solutions souples et cohérentes avec les exigences du monde professionnel et du territoire.

Une stratégie de pilotage en réseau : «Produire des outils partagés pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue»

Une stratégie en réseau permet de répondre au mieux aux attentes des territoires, et des partenaires, mais elle réclame une organisation et un mode de management qui favorise la mise en relation des acteurs. L'identification de projets communs et un travail de mutualisation des moyens humains et matériels peuvent générer des réponses intéressantes et innovantes.

L'enseignement agricole doit tout à la fois répondre aux besoins des branches professionnelles et à ceux des publics accueillis dans leur diversité de statuts et d'attentes. Notre projet affirme la volonté de s'inscrire dans une logique de développement territorial.

Les 19 actions qui le composent s'inscrivent dans un système combinant 4 enjeux :

- **Enjeu 1** : Offre de formation et territoires : Proposer des formations répondant aux dynamiques territoriales
- **Enjeu 2** : Orientation, communication : Améliorer le recrutement en partenariat avec l'Education Nationale et les branches professionnelles
- **Enjeu 3** : Pédagogie et moyens : Donner du sens, travailler ensemble pour « former autrement »
- **Enjeu 4** : Gouvernance et réseaux : « Produire des outils partagés pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue »

Enjeu 1 : Offre de formation et territoires

Proposer des formations répondant aux dynamiques territoriales

Avec la décentralisation de la carte des formations professionnelles et le rôle du Conseil régional dans cette démarche, l'enseignement agricole doit être attentif à proposer des formations répondant réellement aux attentes d'un territoire et à accompagner des projets professionnels de ses acteurs économiques. Il convient, pour ce faire, de développer tous les partenariats possibles visant à créer des dynamiques dont les établissements doivent être partie prenante.

Dans ce contexte, l'enseignement agricole régional prévoit la création d'un observatoire des besoins de formation pour mettre en place des formations répondant aux attentes en partenariat avec d'autres certificateurs le cas échéant.

Les nouvelles orientations du ministère de l'agriculture en matière d'agro-écologie conduisent l'enseignement agricole régional à accompagner les établissements dans la mise en œuvre du Programme régional « Enseigner à produire autrement ».

Axe 1.1 - Améliorer la gestion des cartes des formations	Axe 1.2 - Développer des partenariats pour un meilleur ancrage territorial
<p>▶ Action 1.11 Mettre en place un observatoire des besoins de formation et de l'insertion sur un territoire avec le Conseil Régional, l'ORM, les branches professionnelles</p>	<p>▶ Action 1.21 Accompagner les établissements dans la mise en œuvre du programme régional « Enseigner à produire autrement » pour la transition agro-écologique des exploitations des établissements</p>
<p>▶ Action 1.12 Construire et développer des réseaux territoriaux de certificateurs autour de familles de métiers</p>	<p>▶ Action 1.22 Engager des actions facilitant la création d'activités agricoles sur les territoires</p>
<p>▶ Action 1.13 Développer les formations pour les métiers en demande</p>	<p>▶ Action 1.23 Favoriser les actions d'animation et de développement des établissements dans leur territoire</p>

Enjeu 2 : Orientation, Communication

Améliorer le recrutement en développant les partenariats avec l'Education Nationale et les branches professionnelles

L'Enseignement Agricole et les branches professionnelles doivent plus que jamais avancer des partenariats pour proposer des actions de communication attractives pour la promotion des métiers.

L'enseignement agricole régional doit sans cesse lutter pour maintenir et faire connaître son offre de formation. La pérennisation des établissements passe par des partenariats étroits avec le ministère de l'Education nationale. Dans ce contexte, la promotion des métiers devient alors une priorité régionale forte.

Axe 2.1 - Élaborer une politique de communication et de recrutement avec l'Éducation Nationale et les Conseiller(e)s d'Orientation Psychologues

Axe 2.2 - Promouvoir les métiers et l'enseignement agricole

▶ **Action 2.11** Poursuivre et renforcer le partenariat avec l'Education Nationale

▶ **Action 2.21** Promouvoir les métiers couverts par l'enseignement agricole

▶ **Action 2.22** Conforter le réseau des lycéen(ne)s délégué(e)s pour les rendre acteurs et ambassadeurs de l'enseignement agricole

Enjeu 3 : Pédagogie et moyens

Donner du sens, travailler ensemble pour « former autrement »

L'évolution des publics accueillis, le rapport à l'apprentissage dans un monde numérique obligent l'enseignement agricole régional à réfléchir à ses pratiques pédagogiques et à son modèle de formation.

L'individualisation des parcours, l'utilisation des pédagogies différenciées, le rôle des exploitations des établissements, la formation des personnels sont des outils à remobiliser pour accueillir et former les nouveaux publics.

L'objectif est de proposer de nouvelles pratiques pédagogiques et d'accompagnement qui vont se porter :

- ▶ sur le développement des pratiques innovantes favorisant la construction de parcours individualisés autour des moyens présents au sein des établissements (CDI/CDR-exploitations- ateliers ...),
- ▶ sur la réduction du nombre de jeunes de moins de 25 ans quittant le système éducatif sans l'obtention d'un diplôme de niveau IV ou V ou sans solution,
- ▶ sur les actions permettant aux apprenant(e)s de l'enseignement agricole technique et supérieur de faire valoir dans leur *curriculum vitae* une compétence européenne ou à l'international.

Axe 3.1 – Utiliser la rénovation des diplômes comme outil d'innovation pédagogique

- ▶ **Action 3.11** Mieux utiliser et valoriser des formes de pédagogies différenciées.
- ▶ **Action 3.12** Accompagner la mise en place des diplômes rénovés.
- ▶ **Action 3.13** Les Centres De Ressources, des dispositifs à remobiliser pour former autrement.
- ▶ **Action 3.14** Elaborer un projet collectif inter-établissements de coopération internationale.

Axe 3.2 - Renforcer la formation des personnels au regard des nouveaux enjeux et nouveaux publics accueillis

- ▶ **Action 3.21** Renforcer la formation des personnels au regard des nouveaux enjeux et nouveaux publics accueillis.
- ▶ **Action 3.22** Mettre en place un réseau de personnels relais.

Axe 3.3 - Dynamiser l'insertion des formés

- ▶ **Action 3.31** Maintenir la dynamique « réussite pour tous ».

Enjeu 4 : Gouvernance et Réseaux

« Produire des outils partagés pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue »

L'échange croissant d'information, le raccourcissement des circuits et des délais de décision oblige l'appareil à mieux formaliser les règles de fonctionnement entre le niveau local et régional.

A la demande des acteurs des établissements publics, privés, l'enseignement agricole régional propose de :

- ▶ Formaliser les procédures.
- ▶ Mutualiser des outils.

A la demande de la profession l'enseignement agricole régional propose de :

- ▶ Réguler les activités de formation en situation professionnelle.

Axe 4.1 - Améliorer la gouvernance entre le niveau régional et les établissements

- ▶ **Action 4.11** Proposer des moyens et outils formalisant le fonctionnement entre les établissements et l'autorité académique.

Axe 4.2 - Organiser la structuration et la consolidation des réseaux

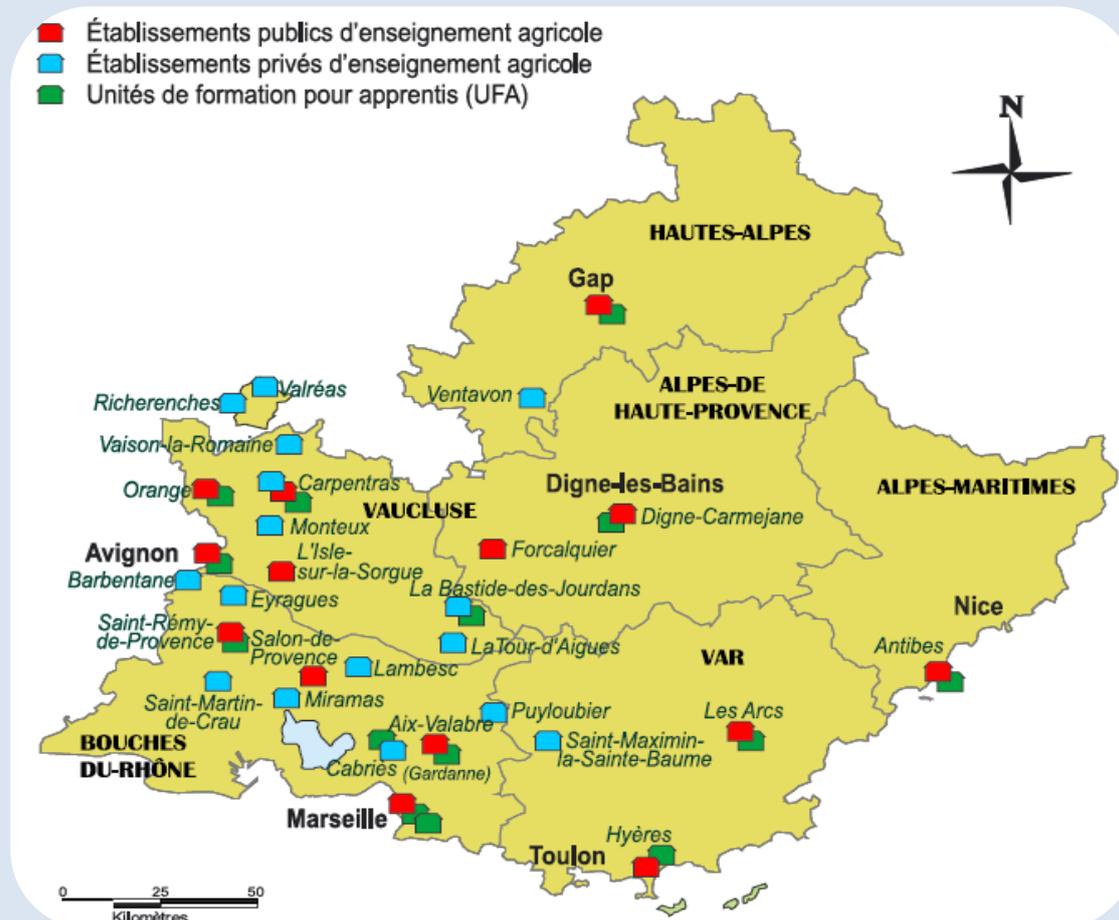
- ▶ **Action 4.21** Mutualiser les outils et procédures au niveau régional.

Axe 4.3 - Animer les conventions « interbranches »

- ▶ **Action 4.31** Proposer une charte déontologique des chantiers écoles.

Enjeu 1 : Offre de formation et territoires

Proposer des formations répondant aux dynamiques territoriales



Avec la décentralisation de la carte des formations professionnelles et le rôle du Conseil régional dans cette démarche, l'enseignement agricole doit être attentif à proposer des formations répondant réellement aux attentes d'un territoire et à accompagner des projets professionnels de ses acteurs économiques. Il convient, pour ce faire, de développer tous les partenariats possibles visant à créer des dynamiques dont les établissements doivent être partie prenante.

Dans ce contexte, l'enseignement agricole régional prévoit la création d'un observatoire des besoins de formation pour mettre en place des formations répondant aux attentes en partenariat avec d'autres certificateurs le cas échéant.

Les nouvelles orientations du ministère de l'agriculture en matière d'agro écologie conduisent l'enseignement agricole régional à accompagner les établissements dans la mise en œuvre du Programme régional « Enseigner à produire autrement ».

- ▶ **Axe 1.1** Améliorer la gestion des cartes des formations.
- ▶ **Axe 1.2** Développer des partenariats pour un meilleur ancrage territorial.

Contexte

De nombreux jeunes peinent à s'insérer avec le diplôme auquel la formation les a préparés. Des adultes en reconversion professionnelle cherchent à exercer une activité en lien avec le contexte économique de leur territoire.

L'information relative à ces aspects, si elle existe, n'est pas centralisée et peu exploitable par les intéressés et les chefs d'établissement désireux de proposer des formations en lien avec le contexte de l'emploi dans le territoire.

Objectif

Proposer des données permettant aux chefs d'établissement de décider des orientations à poursuivre en combinant projet d'établissement et besoins du territoire.

Moyens

- Données de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM), des chargés de mission des Comités Territoriaux Education - Formation – Emploi (COTEFÉ) du Conseil Régional et des branches professionnelles mais également de Pôle Emploi, de l'Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (APECITA), des associations départementales d'emplois en agriculture, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des Missions Locales, de la Plateforme Orientation Formation Métier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'Écodéveloppement (ARPE)...
- Information des enquêtes insertion via Internet.

Étapes

- ▶ Inventorier et recenser les bases d'informations disponibles.
- ▶ Réunir l'information relative aux familles de métiers : agriculture, agroalimentaire, espaces verts, services, par niveaux et bassins d'emploi.
- ▶ Collecter et traiter les diverses données pour élaborer un outil régional d'aide à la décision.
- ▶ Réunir l'information relative à l'insertion des formés par famille et par diplôme : à partir d'un outil informatique régional type, centraliser les résultats d'enquêtes à mener par les établissements auprès des apprenant(e)s sortis.

Évaluation

- ✓ Mise en œuvre des enquêtes.
- ✓ Taux de réponses.
- ✓ Analyses statistiques des réponses.
- ✓ Mise en place d'un suivi de cohortes.

Contexte

Sur les mêmes métiers, on observe des formations sur le même champ professionnel proposées par différents certificateurs.

Cette situation peut conduire à des phénomènes de concurrence qui perturbent le recrutement et gênent le travail des conseiller(e)s d'orientation dans l'accompagnement des jeunes. *(Cf. fiche 2.11).*

Les branches professionnelles concernées par cette situation ont du mal à identifier les certifications les mieux adaptées aux profils d'emplois recherchés.

Objectif

Impulser synergie et complémentarité entre établissements sur un territoire pour une famille professionnelle donnée afin de limiter les effets de concurrence, améliorer le recrutement et rendre plus lisible le lien formation/métier et faciliter le parcours de formation des apprenant(e)s.

Moyens

- Mise en place d'un(e) chargé(e) de mission régional(e) pour analyser les formations concurrentes.
- Réseau des chargé(e)s d'ingénierie.

Étapes

- ▶ Recenser les formations Education Nationale, Ministère de l'Agriculture, Ministère du travail, Chambre des métiers, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) concurrentes et complémentaires,
- ▶ identifier les passerelles entre certifications,
- ▶ identifier les partenariats possibles,
- ▶ inciter les établissements à créer des actions communes autour de chaque type de métier.

Évaluation

- ✓ Nombre de partenariats mis en place.
- ✓ Nombre d'actions communes.
- ✓ Nombre d'apprenant(e)s concernés.

Contexte

Certains secteurs professionnels ont des difficultés pour recruter des jeunes, c'est le cas de l'agroalimentaire et de certains métiers agricoles (tractoristes, secteur des fruits et légumes notamment).

Les emplois offerts par les entreprises de ces secteurs ne sont pas toujours pourvus par les sortants du système de formation agricole qui souvent les délaissent par manque d'attractivité. Dans certains secteurs, les parcours de formation sont perçus comme « mal adaptés » aux besoins en compétences nécessaires.

En agissant simultanément sur l'image de ces métiers en tension par des communications adaptées (*Cf. fiche 311 et 312*) et sur l'implantation dans le territoire de formation en lien avec un milieu professionnel en attente (*Cf. fiche 111*), les effets devraient à moyen terme se vérifier sur l'emploi et l'insertion.

Objectif

Développer la réponse formation des établissements de l'enseignement agricole pour les métiers de l'agroalimentaire et de l'agriculture, en améliorant la complémentarité des parcours de formation en Formation Initiale / Formation par Apprentissage / Formation Continue, en complétant l'offre de formation et en réadaptant certaines formations.

Moyens

- Réseau des partenaires professionnels : Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (*FRIAA*), Institut de Formation Régionale des Industries Agroalimentaire (*IFRIA*), Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture et des partenaires formations : Education Nationale, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture.
- Un ou une chargé(e) de mission au niveau du SRFD à la DRAAF sera plus particulièrement en charge de ce dossier.

Étapes

- ▶ Faire une analyse critique des formations par rapport aux besoins des entreprises avec les partenaires professionnels,
- ▶ faire un état des lieux des besoins d'emploi et de compétence des différents métiers et des besoins induits de formation (*Cf. fiche 111*),
- ▶ adapter certaines formations pour les rendre plus attractives pour les entreprises et les formés,
- ▶ ouvrir de nouvelles formations en fonction des moyens disponibles.

Évaluation

- ✓ Evolution du nombre de jeunes formés pour ces métiers en demande.
- ✓ Evolution du taux de couverture.

Contexte

L'agriculture régionale est très diversifiée : mosaïque de systèmes spécialisés, pression foncière, problème de succession...

Le partenariat avec le Conseil Régional sur la convention cadre DRAAF ETAT/ CRIPT /REGION met à disposition un certain nombre de moyens et d'outils (*investissements sur les exploitations, PRAI pédagogique et PRAI expérimentation, animation régionale existante avec forum des exploitations, actions en partenariat...*).

Les enjeux sont de développer l'attractivité des filières de production pour répondre à l'offre d'emploi sur le territoire et pour le maintien de l'agriculture, former à la triple performance environnementale, économique et sociale, répondre aux attentes sociales et environnementales de la région en impliquant toutes les formations des établissements.

Objectif 1 : Renforcer les partenariats et la communication

- Formaliser la collaboration et la méthode de travail avec la Direction de l'eau et de l'agriculture du Conseil régional.
- Poursuivre les travaux thématiques avec les PNR, les structures de développement agricole, dont les chambres d'agriculture, les autres services de la DRAAF, le SNA...
- Créer des outils ou situation de communication pour les personnels des EPL et pour les partenaires en collaboration avec la chambre régionale notamment en organisant le forum des exploitations.
- Promouvoir l'intégration des exploitations dans les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Objectif 2 : Appui aux exploitations sur le volet technico-économique « Produire autrement » pour la transition agro écologique »

- Organiser des journées de travail et d'échanges sur ces actions, proposer des formations.

Objectif 3 : Appui aux équipes pédagogiques pour « enseigner à produire autrement »

- Organiser un séminaire régional «pilotage pédagogique et analyse d'actions pédagogiques» : outils et méthodes disponibles.
- Poursuivre les travaux et échanges sur des actions thématiques (*biodiversité, énergie, savoirs agro-écologiques, Agriculture Biologique, alimentation, services sur le territoire, accueil en ferme pédagogique, sensibilisation par des jardins pédagogiques, eau, espace-test ...*) et proposer des formations.
- Mettre en place un centre de ressources «fermes pédagogiques de la région» (site, conférence, réseaux d'exploitation, visites ...).

Objectif 4 : Recherche d'améliorations sociales sur les exploitations

- Diagnostiquer les besoins de formation» des salarié(e)s et mettre en place un réseau de salarié(e)s des exploitations.
- Rechercher des solutions pour un service de type service de remplacements pour les DEA et salarié(e)s, et pour permettre aux Directeur des Exploitations Agricoles d'accéder à des formations organisées par les professionnels.

Moyens

- Conforter l'animation régionale existante et le comité de pilotage.
- Nommer des Référent(e)s et/ou un Coordonnateur-animateur local.
- Utiliser les dispositifs nationaux: exploitation pilote répondant à l'AAP agro écologie, tiers-temps, chef de projet...

- mettre en place et/ou conforter des conventions de partenariat (*convention cadre CRIPT/DRAAF/Région Provence Alpes Côte d'Azur, agence de l'eau, CRIPT Provence Alpes Côte d'Azur / Bio de Provence et Réseau Unis Vert*) et structurer les réseaux de partenariats régionaux et nationaux,
- organiser un Séminaire «enseigner à produire autrement» et des journées régionales d'échanges,
- créer un centre de ressources « fermes pédagogiques » avec toutes les fermes des EPL dont une «pilote», le forum des exploitations, le site Internet www.eapcriptpaca.educagri.fr, la conférence AGRIDURPACA, les fermes des réseaux DEPHY/AGIR/OAB/CASDAR.

Étapes :

Période	De sept 2014 à janvier 2015	Janvier-février 2015	Février à mai 2015	Mai-juin 2015	Sept 2015 à juin 2016	Sept. 2016 à juin 2017
Dans les établissements	Diagnostic des exploitations, réunions de travail et échanges lors des instances (dont comités emploi formation), poursuite des actions déjà en place	Point d'étape	travaux sur les actions pédagogiques à réaliser dans le cadre du projet d'exploitation, établir des objectifs chiffrés à poursuivre et indicateurs de réalisation pour 2017	Echanges (CEF) puis approbations par les instances	Mise en place de nouvelles actions	Évaluation selon objectifs et indicateurs de réalisation pour 2017, et mise à jour pour 2019
Au niveau régional	Appui et accompagnement, nov.-déc. 2014 : 1 ^{ère} réunion régionale des DEA/enseignants-formateurs avec apprenant(e)s et séminaire pilotage pédagogique et analyses de pratiques	2 nd Réunion régionale et réunion du comité de pilotage en janvier	Appui et accompagnement	3 ^{ème} Réunion régionale	Appui et accompagnement et réunions régionales (3 par an) dont le forum des exploitations en Octobre 2015 et un comité de pilotage	Réunions régionales (3 par an) et un comité de pilotage
En parallèle	Novembre 2014 à Mai 2015 : journées d'échanges et de partenariat thématique, journées d'appui pour « enseigner à produire autrement » dans les établissements			Journées d'échanges et de partenariat thématique, journées d'appui pour «enseigner à produire autrement»		

Évaluation : Cette évaluation sera faite sur les objectifs 2017 envisagés en 2015 et permettra de mettre à jour et de repositionner des objectifs pour 2019 pour un bilan final en février 2019. Elle sera accompagnée d'une évaluation au sein des EPLEFPA, évaluation sur les indicateurs cités dans le Programme Régional « Enseigner à produire autrement ».

Au niveau régional :

- ✓ Nombre de journées d'échanges thématiques avec des partenaires.
- ✓ Nombre d'actions de communication.
- ✓ Nombre d'actions d'appui et d'accompagnement des équipes pédagogiques et des salarié(e)s sur les exploitations.

Contexte

Des porteurs de projet ont besoin d'un accompagnement avant leur installation, des échecs et des difficultés les premières années d'installation sont fréquents surtout en maraîchage. De plus se pose de manière aiguë le problème de l'accès au foncier.

Par ailleurs, les Collectivités territoriales recherchent des produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective ; dans ce cadre des partenariats sont possibles avec des structures d'insertion par l'activité économique avec lesquelles un certain nombre d'établissements travaillent déjà.

Cette action répondra ainsi à l'insertion professionnelle et à l'animation développement du territoire, missions d'un EPL.

Objectif

Créer des lieux-test (entité spatiale, lieu physique aménagé) en mettant à disposition des terrains de l'exploitation pour un porteur de projet, en travaillant avec un partenaire porteur juridique de l'espace-test, des acteurs locaux et apportant appui et accompagnement au porteur de projet.

Moyens

- Des équipes inter-centres dans les EPL avec une décharge horaire ou temps dédié ou un tiers temps pour la personne chargée de l'organisation des partenariats, de la mise en place du lieu-test, et de la recherche de financement,
- Des réunions de concertation entre les EPL pour échanger et mutualiser et des réunions régionales entre tous les partenaires en jeu sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Des moyens financiers pour participer aux réunions régionales/nationales et au réseau RENETA.

Étapes

Les étapes sont fonction des espaces test mais doivent permettre de :

- ▶ mettre en place le cadre légal d'exercice d'activité,
- ▶ construire les partenariats en précisant le rôle de chacun puis construire le montage financier de l'ensemble de l'action,
- ▶ mettre à disposition un outil de production : bâtiment, matériels, différentes modalités de contractualisation et d'aide au calcul de coût,
- ▶ mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement à la sortie du parcours de formation : mise en œuvre de toutes les compétences, du « technique au comptable », mais aussi commercialisation et accompagnement humain.
- ▶ Il est aussi nécessaire de prévoir une animation régionale du dispositif dans un objectif de développement du territoire pour permettre une forte synergie entre tous les partenaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Évaluation

- ✓ Nombre de réunions de travail, de concertation et de réunions pour une recherche de synergie sur le territoire,
- ✓ nombre de lieux test sur les EPL,
- ✓ nombre de porteurs de projet poursuivant une installation.

Contexte

Les Établissements, participent à l'animation et au développement des territoires dans le cadre des 5 missions de l'Enseignement Agricole qui leur sont confiées. Des partenariats multiples sont déjà établis dans chaque territoire avec les acteurs locaux, toutefois ils peuvent être davantage développés notamment dans le cadre des stratégies de développement local de type programme européen LEADER.

Objectif

Ancrer davantage les établissements dans les stratégies de développement local de leur territoire, en développant de nouveaux partenariats avec les territoires de projets (*Pays, PNR, GAL, collectivités territoriales*).

Moyens

- Enquêtes en ligne, base de données sur serveur.
- Appui du niveau régional aux établissements.
- Référent(e)s établissements thématiques qui auront pour mission de s'insérer dans les réseaux locaux et territoriaux en lien avec les programmes stratégiques nationaux : le Programme Régional « Enseigner à Produire Autrement » (*Cf. fiche-action 121, objectif 1*), en particulier avec les réseaux d'agriculture biologique, les réseaux d'EDD, le Programme National Alimentation, le programme Agriculture et Culture, etc.

Étapes

1. Réaliser l'état des lieux de l'ancrage territorial des Établissements Agricoles par les différents animateur(e)s des réseaux régionaux de l'Enseignement Agricole :

- ▶ faire l'inventaire des partenariats des établissements avec les territoires (*Collectivités, parcs, Pays, GAL..*), identifier les stratégies de

développement local (*SDL*) présentes sur les territoires (*LEADER, Chartes agricoles, etc.*) dans lesquels les établissements sont susceptibles de s'inscrire,

- ▶ identifier les actions d'animation existantes entre les établissements et les acteurs du territoire,
- ▶ recenser les enseignements facultatifs ou options : privilégier l'ouverture de celles favorisant les partenariats permettant l'ancrage sur le territoire,
- ▶ bilan de l'état des lieux.

2. Définir un plan d'actions

 visant à

- ▶ Informer les établissements.
- ▶ Capitaliser les actions existantes.
- ▶ Développer de nouvelles actions avec les territoires.

3. Créer des actions et outils mutualisés

- ▶ Base de données des partenaires régionaux (*DRAAF*) (*voir Tableau recensement des actions Cf. tableau ADT dialogue de gestion*).
- ▶ Création d'un centre de ressources recensant les actions de développement territorial des établissements (*actions en lien avec l'alimentation et la valorisation des productions locales, valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel, actions mises en œuvre dans le cadre du Programme Régional « Enseigner à Produire Autrement », etc.*).

Évaluation

- ✓ Evolution du nombre d'actions en lien avec leur territoire.
- ✓ Evolution du nombre de partenariats.

Enjeu 2 : Orientation, communication

Améliorer le recrutement en développant les partenariats avec l'Éducation Nationale et les branches professionnelles



L'Enseignement Agricole et les branches professionnelles doivent plus que jamais avancer des partenariats pour proposer des actions de communication attractives pour la promotion des métiers.

L'Enseignement Agricole régional doit sans cesse lutter pour maintenir et faire connaître son offre de formation. La pérennisation des établissements passe par des partenariats étroits avec le ministère de l'Éducation nationale. Dans ce contexte, la promotion des métiers devient alors une priorité régionale forte.

Deux axes :

- ▶ **Axe 2.1** - Élaborer une politique de communication et de recrutement avec l'Éducation Nationale et les Conseiller(e)s d'Orientation Psychologues.
- ▶ **Axe 2.2** - Promouvoir les métiers et l'enseignement agricole.



www.eapcriptpaca.educagri.fr

Contexte

L'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole assurent une mission de service public de l'enseignement qui place la réussite de tous les publics au cœur de leurs objectifs. Les parcours des élèves et apprenant(e)s de l'enseignement agricole passent forcément par l'Éducation Nationale qui pilote notamment les outils d'orientation: les passerelles entre les deux systèmes se doivent d'être les plus fluides possibles et les dispositifs d'orientation d'une filière vers l'autre doivent aussi présenter l'enseignement agricole pour assurer un recrutement équitable et optimal.

La réforme de la voie professionnelle place le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur au cœur du dispositif de la formation professionnelle : la coordination des autorités académiques dans l'élaboration des cartes de formation, ce dans un souci de synergie et de complémentarité, et en accord avec les besoins des territoires, est indispensable

L'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole sont confrontés à des problématiques similaires en matière de formation et d'enseignement: des échanges, des mises en commun sont nécessaires pour progresser collectivement dans leur résolution et optimiser les moyens (*Cf. fiche 1.12*).

La recherche d'une utilisation optimale des fonds publics impose de mutualiser l'utilisation des équipements des Établissements Publics Locaux quand cela est possible. La cohérence, la complémentarité, la coordination, la synergie sont indispensables pour progresser vers ces objectifs.

Objectifs

- Parvenir à une meilleure connaissance réciproque en matière d'organisation et d'interlocuteurs.
- Identifier et mettre en œuvre des partenariats entre les autorités académiques de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole.
- Améliorer le fonctionnement et les résultats de l'enseignement et de la formation.

Moyens

- Rencontres régulières entre les services.
- Échange d'informations, de documents méthodologiques, de processus.
- Élaboration d'une charte de partenariat entre l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole et mise en place d'actions concrètes.
- Conventions.

Étapes

- ▶ Organiser au moins une rencontre annuelle entre la DRAAF et les rectorats.
- ▶ Identifier les partenariats, les actions et/ou conventions mis en place.
- ▶ Identifier les voies de partenariat, les mettre en place et assurer leur suivi, identifier pour chaque autorité académique des correspondants par thématique.
- ▶ Carte des formations : Échanger et collaborer sur les besoins d'ouverture et de fermeture de classes dans les domaines communs (*Cf. fiches 111 et 113*).
- ▶ Orientation et Information des élèves :
 - Permettre une vision actualisée des formations dans les brochures de l'ONISEP, élaboration en collaboration avec le SAIO du calendrier d'actualisation et d'une procédure de validation en lien avec le SPRO.

- Réunion régionale biennale d'information des Conseiller(e)s d'Information et d'Orientation (CIO) et des Conseiller(e)s d'Orientation Psychologues (COPsy) sur l'enseignement agricole.
- Favoriser les visites des professeurs principaux des collèges dans les Établissements Agricoles.
- Organiser des visites de découverte des métiers agricoles pour les collégiens et collégiennes (*Métierama ... Cf. fiche 2.11*).
- Développer les mini-stages et les dispositifs de découverte de l'Enseignement Agricole dans les établissements publics.
- Mise en œuvre des outils informatiques de choix d'orientation AFFELNET/Post-Bac
- Organisation d'une réunion annuelle de bilan avec le SAIO en présence de la DRAAF et des établissements.
- Faire remonter au SAIO les notes d'incidents éventuels et proposer des évolutions pour améliorer le dispositif.
- Favoriser les formations à AFFELNET/Post-Bac des personnels concernés de l'Enseignement Agricole.

► **Problématiques communes :**

- Favoriser la réussite pour tous (*Cf. fiche 3.31*).
- Autres problématiques : égalité filles garçons dans le cadre de la convention interministérielle signée le 15 octobre 2014.

► **Mutualisation :**

Moyens humains : permettre localement des échanges de services entre les ns, enseignantes de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole public : étudier les possibilités de détachement, mise à disposition ou échanges de services...

Formation : recherche de dispositifs communs pour former les enseignants, enseignantes.

Moyens matériels : Favoriser la mutualisation des internats entre l'Éducation Nationale et l'Enseignement Agricole : établir annuellement la carte des occupations des internats et des besoins pour favoriser une occupation optimale.

Évaluation

- ✓ Charte de partenariat.
- ✓ Nombre de conventions.
- ✓ Réunions d'échanges Education Nationale/Éducation Agricole.
- ✓ Nombre de formations partagées Enseignement Agricole portées par un établissement Education Nationale.
- ✓ Mise en place du calendrier et processus d'actualisation des brochures ONISEP.
- ✓ Réunion d'information des CIO/COPsy.
- ✓ Visites de collégiens, collégiennes dans les établissements Enseignement Agricole ou des salons agricoles.
- ✓ Réunion SAIO.
- ✓ Satisfaction sur le fonctionnement d'AFFELNET.

Contexte

Dans un contexte régional de baisse marquée du nombre d'exploitations agricoles, et des besoins de l'agroalimentaire, l'Enseignement Agricole et les branches professionnelles doivent plus que jamais avancer des partenariats pour proposer des actions de communication attractives pour la promotion des métiers (*Cf. fiches 111 et 112*).

L'agriculture et l'agroalimentaire sont et doivent rester des secteurs économiques indispensables pour fournir une alimentation saine et durable tout en assurant une agriculture respectueuse de l'environnement (*Cf. fiche 121*).

Objectifs

- Développer des actions de promotion des métiers avec les professionnels dans les territoires.
- Orienter et accompagner tous les publics : les jeunes dans les collèges, les lycéens, lycéennes et les adultes en reconversion sur les métiers.
- Faire découvrir le potentiel du monde agricole, sa diversité, ses métiers, les modes de vie et les perspectives d'emploi.

Moyens

- Mise à disposition de l'information, la communication sur toute l'offre de formation public-privé en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur les actions développées par les établissements via les 5 missions de l'Enseignement Agricole.
- Développement des échanges entre la Formation et la Profession.
- Prise en compte des enjeux stratégiques de l'Agro-écologie pour renforcer l'attractivité (*Cf. fiche 121*).
- Communication auprès des partenaires presse, partenaires Education Nationale, ONISEP, partenaires de l'Orienteur, acteurs de l'emploi autour des métiers agricoles et agro-alimentaires, de leurs atouts et de leurs potentialités sur des créations d'entreprises.

Étapes

- ▶ Capitaliser les matériaux d'information, les actualiser et les mettre à disposition via le site EAP, les sites Facebook, Twitter avec les TIC.
- ▶ Élaborer de nouvelles publications en lien avec axes stratégiques de l'Agro-écologie, des métiers porteurs (*Cf. Nouveau Répertoire des Formations Automne 2015*).
- ▶ Présence sur les forums, salons et manifestations en lien avec les orientations stratégiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt; l'Agriculture Biologique etc... dès 2014 (*Métierama Salon de l'Étudiant...*).
- ▶ Informer largement autour du nouveau dispositif de l'installation.
- ▶ Mettre en place une journée autour de l'installation en établissement (*rentrée 2016*).

Évaluation

- ✓ Taux d'utilisation du site Internet www.eapcriptpaca.educagri.fr, fréquentation.
- ✓ Fréquentation forums, salons / enquêtes de satisfaction.
- ✓ Nombre de plaquettes distribuées.
- ✓ Présentiel sur les manifestations ou journées action : nombre d'élèves, de partenaires...

Contexte

Selon la réglementation en vigueur, des délégué(e)s élèves sont élus au sein des établissements scolaires au plan local, régional voire national.

Depuis la rentrée scolaire 2012, un Conseil Régional des Délégué(e)s des élèves et des étudiants de l'Enseignement Agricole Public a été mis en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il se compose des représentants des délégué(e)s élèves et étudiant(e)s des lycées publics de la région. Il peut être consulté sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire dans les EPLEFPA. Il est informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées de l'enseignement agricole public.

Il permet de faire se réunir les délégué(e)s de tous les établissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de mieux appréhender leur rôle au sein de ces instances, d'échanger sur des problématiques communes liées soit à leur quotidien en établissement, soit relatives aux missions de l'Enseignement Agricole (Enseigner à Produire Autrement, Insertion scolaire, sociale, santé, culture...) afin d'être acteurs de l'Enseignement Agricole.

Objectifs

- Développer des actions de présentation des métiers entre apprenant(e)s à l'intérieur des établissements et au niveau régional.
- Promouvoir les métiers et l'enseignement agricole à travers les délégué(e)s élèves.
- Faciliter les échanges entre lycéens et lycéennes de l'Enseignement Agricole.
- Découvrir les exploitations agricoles et leurs productions.
- La participation des lycéens, lycéennes à la gouvernance des établissements leur permettra également un apprentissage de la citoyenneté, en vue de leur insertion sociale.

Moyens

- Développement des échanges entre les lycéens, lycéennes via le réseau des élèves délégué(e)s.
- Communication des actions des lycéens, lycéennes via le site Internet régional www.eapcriptpaca.educagri.fr

Étapes

- ▶ Mise en place et renouvellement du CRDEEEAP avant la fin du 1er trimestre.
- ▶ Choix de thématiques annuelles sur lesquelles travailleront les délégué(e)s élèves (*première année « enseigner à produire autrement »*).
- ▶ Création et animation d'un réseau de délégué(e)s participant aux actions régionales, aux manifestations particulières, projets ...

Évaluation

- ✓ Nombre d'échanges mis en place.
- ✓ Nombre de participants aux consultations, actions.

Enjeu 3 : Pédagogie et moyens

Donner du sens, travailler ensemble pour « former autrement »

L'évolution des publics accueillis, le rapport à l'apprentissage dans un monde numérique obligent l'enseignement agricole régional à réfléchir à ses pratiques pédagogiques et à son modèle de formation.

L'individualisation des parcours, l'utilisation des pédagogies différenciées, le rôle des exploitations des établissements, la formation des personnels sont des outils à remobiliser pour accueillir et former les nouveaux publics.

L'objectif est de proposer de nouvelles pratiques pédagogiques et d'accompagnement qui vont se porter :

- sur le développement des pratiques innovantes favorisant la construction de parcours individualisés autour des moyens présents au sein des établissements (CDI/CDR- exploitations- ateliers ...).
 - sur la réduction du nombre de jeunes de moins de 25 ans quittant le système éducatif sans l'obtention d'un diplôme de niveau IV ou V ou sans solution.
 - sur les actions permettant aux apprenant(e)s de l'enseignement agricole technique et supérieur de faire valoir dans leur *curriculum vitae* une compétence européenne ou à l'international.
- ▶ Axe 3.1 – Utiliser la rénovation des diplômes comme outil d'innovation pédagogique
- ▶ Axe 3.2 - Renforcer la formation des personnels au regard des nouveaux enjeux et nouveaux publics accueillis
- ▶ Axe 3.3 - Dynamiser l'insertion des formés



Lutter contre le décrochage scolaire



Éduquer au développement durable



S'insérer et promouvoir (Météorama)



Valoriser et dynamiser le rôle des exploitations

Contexte

L'évolution des publics, les nouvelles orientations du Ministère sur « enseigner à produire autrement », sur l'innovation pédagogique, sur le développement des technologies numériques, etc. incitent à proposer de nouvelles modalités d'apprentissage en combinant moyens et dispositifs.

Objectifs

- Mieux utiliser et valoriser des formes de pédagogies différenciées (*alternance, projets*) pour individualiser les parcours de formation et former autrement.
- Elaborer des actions et dispositifs, conformes aux circulaires et adaptés aux contextes de chaque établissement, visant à valoriser la complémentarité des trois voies de formation (*formation scolaire, formation par apprentissage, formation continue*).

Moyens

Moyens réglementaires :

- Analyser les textes pour évaluer la faisabilité des parcours.
- Prendre appui sur les projets d'établissement et du Conseil d'Education et de Formation (CEF).

Moyens du territoire de l'EPL au territoire régional :

- S'appuyer sur le groupe de travail des directeurs adjoints et directrices adjointes.
- Identifier un animateur pédagogique sur l'établissement membre du Conseil d'Education et de Formation (CEF).
- Valoriser les outils existants des établissements en particulier les exploitations, les CDR CDI, et les réalisations existantes à relier sur des mêmes thématiques.

Étapes

- ▶ Mise en réseau d'établissements portant les mêmes filières au niveau régional, éventuellement interrégional en déclinaison de l'organisation des examens :
- ▶ Partage de projets.
- ▶ Voyages d'études communs.
- ▶ Organisation d'une journée thématique commune avec conférence filière : Connaissance réciproque des formations menées toutes voies de formations confondues (*référentiels, options et adaptations locales,..*) sur l'EPL.
- ▶ Organiser les plannings de façon concertée sur un EPL pour mettre en lien les modules et les plages communes.
- ▶ Imaginer la mixité sur plusieurs dispositifs et/ou thématiques communs : exemples Module d'Initiative Locale (MIL), Module d'Adaptation Professionnel (MAP), Module d'Initiative Professionnel (MIP).
- ▶ Construire des parcours individualisés grâce aux passerelles créées entre les 3 voies de formation et les formations, en respectant les circulaires et exigences des financeurs.

Évaluation :

- ✓ Nombre de modules mis en place.
- ✓ Nombre d'apprenants, apprenantes concerné(e)s.
- ✓ nombre de projets/actions.
- ✓ nombre de voyages.
- ✓ nombre de journées mises en place.

Contexte

Depuis 2009, le Ministère de l'Agriculture a engagé la rénovation de tous ses diplômes: Rénovation de la Voie Professionnelle (*BEPA / Bac Pro*), rénovation des BTSA, réforme du lycée, rénovation du Bac S, rénovation du Bac Techno, rénovation des 4^{ème} et 3^{ème} de l'Enseignement Agricole.

A l'heure actuelle, toutes ces rénovations sont en cours ou ont été mises en place. Le dernier chantier sera la rénovation du CAPA qui sera effective à partir de la rentrée scolaire 2015. Cette rénovation des diplômes s'appuie sur un accompagnement national, régional et local.

Objectifs

- Former et outiller les équipes pédagogiques pour mettre en place des pédagogies différenciées : alternance, projet, publics en difficultés.
- Faciliter l'appropriation des nouveaux référentiels par les équipes pédagogiques.
- Développer l'autonomie pédagogique des établissements par l'appui à la mise en place d'actions pédagogiques innovantes (*Cf. Fiche 3.11*).

Moyens

- Notes de service DGER organisation de la rentrée scolaire année 2015 et suivantes.
- L'accompagnement national: ENFA de Toulouse, Inspection de l'Enseignement Agricole, Établissement Nationaux d'Appui – Mise en place de Sessions Institutionnelles de Lancement (SIL) et d'Action d'Accompagnement Thématique (AAT).
- L'accompagnement régional et local: construction d'une réponse adaptée aux besoins entre le Délégué Régional à la Formation Continue (DRFC) et la Personne Référente Rénovation (PRR) en DRAAF pour la formation initiale scolaire; l'animatrice régionale formation des diplômés en Unités Capitalisables, la présidente régionale des jurys de diplômés en Unités Capitalisables (UC) et son adjoint, la Chef de Pôle Formation Professionnelle Continue et Apprentissage (FPCA) pour la formation par apprentissage et continue.

Étapes

- ▶ Formation par apprentissage et continue : séminaire d'automne annuel sur deux jours (*13 et 14 novembre 2014 – rénovation des CAPA*).
- ▶ Mise en place du calendrier prévisionnel du plan d'action – accompagnement des rénovations sur l'année scolaire.
- ▶ Diffusion de l'information : ressource en ligne, SIL, AAT, formations en lien avec les rénovations.
- ▶ Mise en place de formations répondant à une demande régionale ou locale (*Cf. fiches 111 et 112*).
- ▶ Appui à la mise en place de formation pour la création de pédagogies différenciées.
- ▶ Diffusion des outils créés.

Évaluation

- ✓ Nombre d'actions pédagogiques créées.
- ✓ Nombre de formations mises en place.
- ✓ Nombre de participants.

Contexte des Centres de Ressources

Au niveau national :

Création des Centres de Ressources (CdR) (*DGER/FOPDAC/N94/n°2061 du 18/07/1994*),
Accompagnement des rénovations 2013-2014, (*§ 1.2.2 DGER/MISSI/N2013-2127 du 25/09/2013*).

Au niveau régional :

6 CDR sont recensés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, attachés à des niveaux différents de l'EPL (*CFPPA ou LEGTA ou LPA ou EPL*), historiques et fonctionnements hétérogènes en fonction des établissements.

Sur le numérique éducatif :

Organisation de la rentrée scolaire 2015 (*Note de service DGER/SDEDC/2014-50 du 9/07/2014*).

Objectifs

- Favoriser l'utilisation des TICE et du numérique à l'école.
- Accompagner les établissements de la Région dans la (re)mise en œuvre et la reconnaissance d'actions relevant du concept CDR Espace ouvert de formation: par exemple avec l'écriture d'un projet local du numérique éducatif (PLNE)², intégré dans chaque projet d'établissement.
- Accompagner les évolutions des systèmes d'information des établissements dans le cadre des politiques régionales du numérique éducatif, développer le recours aux logiciels libres de droit et assurer la protection des données.

Moyens et dispositifs

- Favoriser l'enseignement de l'information-documentation en lien avec l'évolution des usages et usagers de l'information, encourager la formation professionnelle continue des personnels.
- Groupe de travail piloté par le CRIPT Provence-Alpes-Côte d'Azur: état des lieux et pistes d'actions.
- Mise à disposition d'outils TICE pour favoriser l'individualisation, la remédiation, la FOAD et l'accueil de publics hétérogènes.
- Relayer auprès du Conseil Régional les besoins en logistique performante en termes de réseau informatique, d'équipements et de connexion Internet (*haut débit, wifi, problèmes des pare-feu...*).

Étapes et Évaluation

- ✓ Actions mises en place et effets induits sur les publics concernés (*en lien avec dispositif FSE DIPACA, Cf. fiche 331*).
- ✓ Personnels impliqués (nombre, participants et type de formations).
- ✓ Outils utilisés et évaluation de leur adéquation avec les besoins.

² Ce PLNE devra progressivement s'inscrire dans le dispositif d'accompagnement ACOUSTICE (Accompagnement Ouvert à l'USage des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) actuellement en projet dans quelques régions. Note de service DGER/SDEDC/2014-550 du 09/07/2014, <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2014-550>

Contexte

La mission de coopération internationale constitue une priorité forte de l'enseignement agricole. Elle s'oriente vers 5 directions : l'appui financier à la mobilité des apprenant(e)s à l'étranger, la participation aux programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie (*ERASMUS Plus*), l'ingénierie des dispositifs de formation à l'étranger, la formation continue des personnels et l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Les apprenti(e)s, élèves et étudiant(e)s de l'enseignement agricole technique et supérieur doivent pouvoir faire valoir dans leur *curriculum vitae* une compétence européenne ou à l'international. L'enseignement agricole est également sollicité pour son expertise reconnue et intervient notamment pour appuyer et accompagner la rénovation ou la mise en place de formations à l'international.

Objectifs

- Encourager les stages et la mobilité des jeunes pour sensibiliser les apprenant(e)s à d'autres pratiques et d'autres cultures et accroître leur professionnalisation.
- Développer des actions de coopération décentralisée en lien avec les stratégies du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Permettre aux élèves de l'enseignement agricole d'avoir accès au dispositif Mobilité BAC PRO de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Développer les réponses aux appels à projet.

Moyens

- Le réseau coopération internationale du CRIPT Provence-Alpes-Côte d'Azur, les réseaux géographiques et thématiques de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et du Bureau des Relations Européennes et Coopération Internationale (BRECI), le système National d'Appui (SNA)...
- Formations notamment avec les Chargé-e-s de Mission Europe DGER/BRECI entre autres sur le programme ERASMUS Plus.

Étapes

- ▶ Conforter et développer le réseau coop inter Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ▶ Sensibiliser et former sur la mobilité des jeunes via le réseau des délégué(e)s élèves (*dont bourses de stages DGER ...*).
- ▶ Accroître les dépôts de dossiers, notamment dans le cadre des programmes ERASMUS permettant de donner des moyens financiers aux établissements pour concrétiser la mission de coopération internationale.
- ▶ Mettre en place des formations et information au montage de projets ERASMUS plus (*Clé 1 et clé 2*) afin que les établissements puissent acquérir les compétences nécessaires dans leur préparation et leur mise en œuvre ainsi que dans les activités de préparation au départ.

Évaluation

- ✓ Nombre d'apprenant(e)s partant à l'étranger.

Contexte

La mobilité professionnelle est en progression, de nombreux enseignants, enseignantes sont appelés à changer d'établissement, de région (*Cf. fiche 4.21*). Malgré le dispositif TUTAC national visant à familiariser les nouveaux personnels à l'appareil de formation du MAAF; cela s'avère incomplet pour aider au quotidien les personnels à s'insérer dans une nouvelle communauté de travail.

En relation avec la Note d'orientation triennale du ministère de l'agriculture (*SG/SRH/SDDPRS/2014-640*), l'évolution des publics, les nouvelles orientations du ministère sur « enseigner à produire autrement », autour de l'innovation pédagogique, et du développement des technologies numériques incitent à proposer de nouvelles modalités d'apprentissage en combinant moyens et dispositifs (*Cf. fiche 3.11*).

Objectifs

- Renforcer et améliorer les dispositifs existants pour mieux identifier les besoins en formation des personnels.
- Proposer des actions de formation collective aux nouveaux arrivants pour l'acquisition d'une culture commune.
- Apporter une réponse aux demandes de formation individuelle.

Moyens

- Délégation régionale à la formation.
- Référent locaux de formation, plans locaux de formation.
- Réseaux thématiques régionaux.

Étapes

- ▶ Recenser les dispositifs existants de collecte des besoins de formation.

- ▶ Mettre en place une cellule de coordination de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole.
- ▶ Mettre en œuvre les formations déjà identifiées :
 - Réalisation des stages en entreprises et en exploitations des établissements pour les formateurs, formatrices et enseignants, enseignantes pour une meilleure adaptation au monde professionnel en évolution.
 - Formation et Accompagnement des Assistants ou Conseiller(e)s en Prévention (*anciennement ACMO*).
 - Formation des équipes éducatives dans le cadre du plan « Enseigner à produire autrement ».
 - Formation des équipes spécialisées à la gestion du tutorat orienté vers une méthodologie de travail.
 - Formation des accompagnateurs VAE à la prise en charge des publics en difficultés.
 - Mise en place d'une VAE collective pour les formateurs, formatrices leur permettant d'accéder au niveau requis pour exercer leur mission.
 - Impulser des groupes d'analyse de pratiques en fonction des demandes exprimées par des équipes (*cas des questions socialement vives*).
 - Mise en place d'un parcours d'accueil des nouveaux arrivants dans un EPL pour découvrir les centres constitutifs et le fonctionnement et mieux s'imprégner de la culture de l'établissement.
 - Formation pour créer une culture commune en développement durable.

Évaluation

- ✓ Nombre de formations mises en place.
- ✓ Nombre de formés.

Contexte

Du fait des concours de déprécarisation, la mobilité professionnelle est en progression, de nombreux enseignants, enseignantes sont appelés à changer d'établissement, de région.

Les enseignants, enseignantes et les formateurs, formatrices font état de difficultés grandissantes quant aux publics et aux problèmes qu'ils ont à résoudre pour exercer leur mission dans les meilleures conditions. Le ministère a prévu le dispositif TUTAC pour familiariser les nouveaux enseignants, enseignantes à l'appareil de formation du MAAF; toutefois cela s'avère incomplet pour aider au quotidien les enseignants, enseignantes en prise aux difficultés rencontrées : la présence d'un tuteur de proximité a été évoquée comme un atout dans leur prise de fonctions et dans la résolution des problèmes rencontrés.

Il s'agira de proposer un réseau de personnes ressources, véritables tuteurs clairement identifiés et formés à cette fonction particulière.

Objectifs

- Créer un réseau de tuteurs au service des équipes éducatives (*nouveaux arrivants, personnels en difficultés, adaptation aux changements de statuts : exemple formateur (trice)/enseignant(e), enseignant(e)/publics ...*).
- Accompagner la prise de fonction dans les meilleures conditions en vue d'éviter les risques psychosociaux (RPS) et la souffrance au travail, pour chaque agent demandeur (*disponibilité pour écoute et médiation*).
- Organiser des séances de régulation et d'échanges de pratiques régionales autour des problématiques rencontrées par les agents (*organisation de séances collectives et formalisation pour transférabilité et appui à d'autres*).

Moyens

- Identification d'un coordonnateur/animateur au sein du groupe de tuteurs.
- Identification d'une personne ressources à la DRAAF/SRFD.
- Mobilisation d'HSE-HSA.

Étapes

Phase 1 Constitution du réseau :

- Elaboration d'un profil type : définir la fonction, les attendus, le savoir-faire professionnel.
- Lancement d'un recueil de candidatures au niveau régional.
- Organisation de formations aux pratiques attendues (*déontologie, méthodologie...*).
- Identification d'un « coordonnateur/animateur » des membres du réseau, interlocuteur de la DRAAF/SRFD.

Phase 2 Fonctionnement du réseau :

- Elaboration d'un listing des membres du réseau (*annuellement mis à jour*) diffusé au séminaire TUTAC régional.
- Communication sur le réseau pour inciter le plus grand nombre à en solliciter les membres.
- Identification, au sein de la DRAAF/SRFD, d'un référent chargé du fonctionnement du réseau.

Évaluation

- ✓ Nombre de candidatures exprimées.
- ✓ Nombre de sollicitations des tuteurs par les agents.

Contexte : Depuis 2009, des dispositifs régionaux de préventions ont été mis en œuvre par l'enseignement agricole public. Il s'agit de consolider ce mouvement pour réduire le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans solution ainsi que les sorties sans qualification. Renforcer la promotion sociale et la réussite scolaire; favoriser l'accès à l'enseignement supérieur constitue la 1^{ère} orientation du projet stratégique du Code Rural (2013). Dans ce contexte, l'enseignement agricole en région se donne pour objectif :

- La lutte contre toutes les discriminations.
- Prévenir et remédier au décrochage scolaire.
- Accompagner les apprenant(e)s en situation d'handicap.

Objectif : Accompagner les lycées et UFA dans la prévention du processus de décrochage scolaire en valorisant la persévérance et la réussite pour tous et en accompagnant les jeunes dans leur parcours scolaire et leur projet professionnel.

Moyens : Mobilisation de fonds européens du Programme opérationnel au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» PO National FSE Emploi et Inclusion 2014/2020, AXE 1 (A1), Priorité d'investissement (PO) 10.1, Objectifs spécifiques (OS) 2.A.1

A1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.

PO : La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

OS : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire

Titre du dispositif : DIPACA réussite «Dispositif d'Individualisation des Parcours des Apprenant(e)s-Cadre Ambition réussite et prévention des ruptures de formation, du décrochage scolaire et des sorties sans qualification pour une meilleure insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes de l'enseignement agricole en région Provence-Alpes-Côte d'Azur».

Étapes sur 2 ans (2015/2017) : Opération déclinée en 3 actions (A, B et C) avec 2 types de projets : Assistance aux personnes (B) ou aux structures (A et C) :

ACTION A / PREVENTION et REPERAGE (Assistance aux structures)

C'est un ensemble de stratégies, organisations et dispositifs pour encourager la persévérance scolaire et favoriser la réussite de tous les jeunes avec le développement d'une école bienveillante et exigeante et en prévenant des situations d'exclusion du système scolaire notamment par les GPDS (*Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire*).

Finalité : Organisation du repérage des signes du décrochage Travail sur le «climat scolaire» (*Gestion de l'Absentéisme et suivi des retards-Métier d'élève, réussite collective, citoyenneté...*). Mise en place d'alliances éducatives au sein des établissements ou entre eux et partenaires pour organiser le travail pluri-professionnel et mieux prendre en charge les jeunes en difficultés. Cette prévention repose dans le travail des «Référénts Réussite» du dispositif en collaboration avec les équipes éducatives et les partenaires des EPL.

ACTION B : INTERVENTION D'ACCOMPAGNEMENT (Assistance personnes)

Le repérage fait **référence à tous les dispositifs et actions d'accompagnement mis en œuvre suite à l'identification des signes de décrochage chez un élève**. Ces jeunes sont saisis sur « Ma démarche en ligne » et dans l'observatoire DPR. Accompagnement des jeunes qui manifestent des signes de décrochage pour retravailler leur projet professionnel et personnel avec un parcours individualisé. Associer étroitement l'apprenant(e) dans l'identification des besoins (*entretiens de positionnement*), dans la définition des objectifs poursuivis (*contractualisation avec le jeune*) et dans leur atteinte (*auto-évaluation – auto-positionnement*). **Mise en œuvre d'un portfolio pour constituer**

une mémoire des aides proposées et de leurs effets : Consolider et stabiliser les fondamentaux (*apprentissages de base*); Accompagnement des jeunes en situation d'handicap dont troubles DYS, des nouvellement arrivé(e)s ou en situation d'illettrisme ; des exclu(e)s par conseil de disciplines ; des classes à fort taux de déperdition avec entraide et émulation collective; Accompagnement au « métier d'élève-apprenti(e)s par un travail sur les droits et devoirs de l'apprenant (*gestion des absences-et retard-mobilisation sur la formation-travail rendu*) et aux formations-diplômes et métiers sans distinction de genre ; Accompagnement contre les ruptures de contrats d'apprentissage. L'atteinte de ces objectifs s'appuiera sur des Référents Réussites, Chargés Locaux de Réussite, enseignant(e), formateurs, Assistants d'éducation, AVSI et personnels CDI/ CDR ... missionnés, en lien avec la DRAAF/SRFD et CRIPT Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la mission Insertion/Egalité des Chances (*Section 6*).

Deux modules « Flash » :

1. **Valorisation autour de la Persévérance scolaire** : Lutte contre l'absentéisme-retards-démobilisation/ Base du «métier d'élèves» /projets de remobilisation (*mini stages- stages passerelles*) / Mobilité pour se RE-mobiliser (*jeunes volontaires pour une mobilité*) /Accompagnement des filles dans les filières masculines /projet citoyen (*éco responsabilité et EPA*). *Finalité* : accompagner le jeune dans ses difficultés pour lui permettre de rester en formation ou l'accompagner sur un nouveau projet.
2. **Mon projet professionnel par l'APECITA** : Orientation-projet professionnel par intervention ciblée de professionnels en direction du jeune par l'APECITA. *Finalité* : Rechercher ou approfondir un projet professionnel.

Trois modules sur la durée de l'année scolaire :

1. **Accompagnement individualisé des jeunes en situation de troubles « DYS » ou en situation d'illettrisme ou primo arrivants** et suivi de la qualité de la mise en place du Plan d'Aménagement Personnalisé (PAP) et des aménagements examen si besoin. *Finalité* : garantir la qualité de la prise en compte des aménagements et accompagnement individualisé pour favoriser la réussite de ces publics.
2. **Plan d'Accompagnement pour la Réussite Individuelle (PARI) et consolidation des savoirs de base** *Finalité* : Accompagnement individualisé de la grande difficulté pour favoriser la réussite de ces publics.
3. **« Cap sur notre formation »** *Finalité* : Accompagnements de classe ciblées pour la réussite collective et la solidarité et pour limiter le taux de déperdition de certaines formations avec en priorité le Niveau V (CAPA).

ACTION C / PROFESSIONNALISATION ET VALORISATION (Assistance structure)

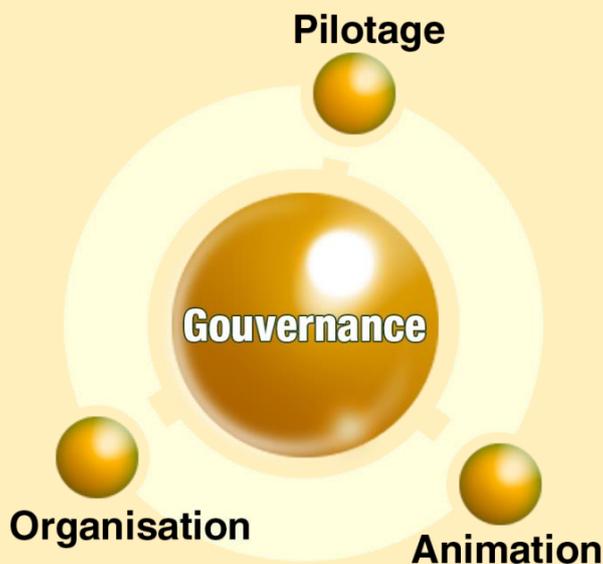
Ingénierie/mise en réseau au niveau régional/Formations : Outils de suivi du dispositif/ Valorisation et Communication/ Formations/ avec en priorités transversales la lutte contre les Discriminations et les stéréotypes-Egalité entre les femmes et les hommes. *Finalités* : Améliorer la dynamique d'animation régionale de prévention des ruptures de formations et des sorties sans qualification et de mutualisation inter établissements des outils et des pratiques afin d'améliorer la construction du parcours de prévention des ruptures de formation. Professionnalisation des acteurs par la formation et la mutualisation pour répondre aux besoins des bénéficiaires et de s'adapter à différents publics.

Évaluation

- ✓ Actions « assistance aux structures » : Statistiques de l'observatoire du décrochage scolaire, Nombre de GPDS (*Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire*) créé, Nombre de formations proposées et Nombre de réunions de concertations régionales organisées, Publications réalisées.
- ✓ Actions « assistance aux personnes » : *A partir du suivi des participants.*
 - **Indicateurs de performance** : Nombre de participants de moins de 25 ans.
 - **Indicateurs de réalisation** : Nombre de jeunes scolarisés participants à des actions de prévention de décrochage scolaire.
 - **Indicateurs de résultats** : Nombre de participants en formation ou en études à l'issue de l'intervention.

Enjeu 4 Gouvernance et réseaux

« Produire des outils partagés pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue »



L'échange croissant d'information, le raccourcissement des circuits et des délais de décision oblige l'appareil à mieux formaliser les règles de fonctionnement entre le niveau local et régional.

A la demande des acteurs des établissements publics, privés l'enseignement agricole régional propose de :

- Formaliser les procédures.
- Mutualiser des outils.

A la demande de la Profession, l'enseignement agricole régional propose de :

- ▶ réguler les activités de formation en situation professionnelle.

- ▶ **Axe 4.1** Améliorer la gouvernance entre le niveau régional et les établissements.
- ▶ **Axe 4.2** Organiser la structuration et la consolidation des réseaux.
- ▶ **Axe 4.3** Animer les conventions interbranches.

Contexte

La gestion des moyens accordés aux établissements oblige le niveau régional à être en relation étroite avec les établissements. Les difficultés financières de ces derniers renforcent le besoin de proximité et d'accompagnement technique.

Objectif

Des procédures de gestion cohérentes avec les directives nationales doivent être mises en place pour formaliser et fluidifier davantage les relations entre les établissements et le niveau régional.

Moyens

Textes nationaux, écriture de procédures au niveau régional.

Étapes

- ▶ Formaliser un calendrier de rencontres en cohérence avec les exigences de la gestion des BOP, des réunions de directeurs et directrices, les échéances importantes (ex: inscription examens), les échéances des dispositifs et programmes régionaux, nationaux, européens (*exemple : Programme Régional d'Actions Incitatives (PRAI), Conventions Vie Lycéenne et Apprenti(e)s (CVLA), stages à l'étranger,...*).
- ▶ Mettre en place lettre de mission et entretien professionnel avec les Chefs d'Établissement de l'enseignement agricole public.
- ▶ Instituer localement et régionalement une journée dédiée aux projets des établissements, ses déclinaisons et les partenariats, sur les évolutions, les priorités, ...
- ▶ Améliorer l'organisation fonctionnelle : permettre un temps d'échange entre Chefs d'Établissement.
- ▶ Structurer, organiser, rendre lisible le travail collectif des établissements avec le Conseil Régional.
- ▶ Pour l'appui juridique, maintenir l'appui de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et réfléchir à une mutualisation interrégionale, organiser des réunions régulières des secrétaires générales et généraux des Établissements Publics Locaux (EPL) ou gestionnaires l'enseignement agricole public.

Évaluation

- ✓ Enquête de satisfaction au niveau des établissements.

Contexte

La recherche de rationalisation et de mutualisation, tant au niveau des Établissements Publics Locaux (EPL) que de l'autorité académique, entraîne la nécessité de créer des procédures partagées.

Les réponses aux enquêtes et demandes du niveau national et régional suscitent des besoins de standardisation de certaines informations.

Pour tous les nouveaux arrivants, l'existence de documents types, utilisés collectivement en région, permet une meilleure réactivité aux sollicitations.

Objectifs

- Améliorer la circulation de l'information au niveau régional en formalisant des outils communs types qui permettront d'harmoniser les informations entre tous les acteurs.
- Mutualiser les outils.
- Dématérialiser les procédures.

Moyens

Mise en commun des expériences en établissements et au Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD), mise en place d'un groupe de travail SRFD/ Établissements Publics Locaux (EPL).

Étapes

- ▶ Travailler avec les différents réseaux : Unis Verts, Réseau des Gestionnaires, Réseaux régionaux de l'Enseignement Agricole Public (*tels que Coopération internationale, Directeurs et Directrices Exploitation Agricole, infirmières et Infirmiers, documentalistes, ...*) réunis au sein la plateforme CRIPT Provence-Alpes-Côte d'Azur pour définir les documents à harmoniser et les indicateurs à construire et à suivre.
- ▶ Recenser les outils existants.
- ▶ Élaborer des documents type (*Compte Rendu pour les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Conseil de centre, Conseil d'exploitation...*).
- ▶ Mettre en place une plateforme collaborative d'appui.
- ▶ Créer un document à partir des fiches Tutorat des Agents Contractuels (TUTAC) présentes pour les nouveaux arrivants.

Évaluation

- ✓ Nombre de documents communs créés.

Action 4.31 - PREA Public

Animation des chartes professionnelles

Mettre en place une charte déontologique « chantiers école »

Contexte

La rénovation de la voie professionnelle a introduit la notion de travaux pratiques renforcés et celle de « situation professionnelle significative », dans le système d'évaluation. Ces évolutions concernent toutes les voies de formation.

En cas d'insuffisance de terrain ou de situation professionnelle sur site (*exploitations agricoles ou terrain dédié sur les campus*), les établissements font appel à des « chantiers-école » en conventionnant avec différentes structures pour mise à disposition de terrains et activités à réaliser. Une convention pédagogique est élaborée pour encadrer les conditions de réalisation de ces travaux, supports de formation et d'évaluation. Toutefois, du fait de difficultés économiques, beaucoup d'entreprises du secteur perçoivent cette pratique comme une concurrence déloyale.

Objectif

Élaborer une charte déontologique de mise en place et de suivi de chantier-école, charte co-élaborée avec les filières professionnelles.

Aménagement/Forêt/Agroéquipement.

Moyens

- Identification d'un coordonnateur/animateur à la DRAAF/SRFD qui pilote le projet d'écriture de la charte (*mise en place d'un groupe de travail puis d'un Comité de Pilotage de suivi annuel, composition, animation, compte-rendu, diffusion des travaux réalisés*).
- Identification d'une personne ressource à la DRAAF/SRFD chargée de la validation des conventions (*pédagogie/légalité*).
- Elaboration d'un outil informatique de suivi et de traitement des informations au niveau régional (*Cf. fiche 422*).

Étapes

► PHASE 1 ELABORATION DE LA CHARTE

- Définition partagée du chantier-école
- Elaboration d'une check-list de points de *vigilance (procédure et précautions à prendre)*.
- Charte d'engagement annuellement réactualisée concernant tous les établissements sur le choix des travaux supports et le type de partenaires à privilégier (*clause de non concurrence*) et fixant des principes.
- Rédaction d'une convention-type reprenant différents points à traiter (*exemple : description précise des travaux concernés, intérêt pédagogique, assurance, conditions précises d'exécution, logistique, éléments relatifs à la sécurité du chantier, du matériel, des acteurs, encadrement des apprenant(e)s, clauses financières éventuelles, réserves éventuelles sur les réalisations techniques et les délais, compte tenu de l'implication d'apprenant(e)s...*).
- Création d'un formulaire à joindre en annexe à la convention qui précise l'intérêt pédagogique du chantier-école, la progression dans le plan de formation et les conditions d'évaluation (*Cf. 422*).

► PHASE 2 FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE

- Mise en place d'une procédure de validation préalable des conventions, par les instances concernées de l'établissement puis par la DRAAF (*contrôle pédagogique et contrôle de légalité*).
- Suivi et Animation lors de la réunion annuelle du COPIL de la charte UNEP pour éventuels réajustements.

Évaluation

- ✓ Outils mis en place et diffusés (*procédure, check-list, charte, convention, annexe pédagogique...*).
- ✓ Nombre d'établissements/centres signataires de la charte annuellement.
- ✓ Nombre de conventions chantier-école conclues annuellement.

6 ANNEXES et GLOSSAIRE

Annexe 3 - Répartition des classes par filière de Formation

Filière	Section	Nombre de sections
Bac généraux	Bac S 1/2/Série scientifique	5
	Bac S 2/2/Série scientifique	5
	Bac Techno 1/2/STAV (Aménagement)	7
	Bac Techno 1/2/STAV (Production)	11
	Bac Techno 1/2/STAV (Services)	4
	Bac Techno 1/2/STAV (Transformation)	3
	Bac Techno 2/2/STAV (Aménagement)	7
	Bac Techno 2/2/STAV (Production)	10
	Bac Techno 2/2/STAV (Services)	4
	Bac Techno 2/2/STAV (Transformation)	2
	Cycle détermination lycée 1/1/Seconde générale technologique (SESG)	20
Total bac généraux		78
Collège	Cycle orientation collège 1/1/Classe de 3ème de l'EA	3
	Cycle orientation collège 1/1/DIMA	16
	Cycle orientation collège 1/2/Classe de 4ème de l'EA	15
	Cycle orientation collège 2/2/Classe de 3ème de l'EA	15
Total Collège		49
Commerce	Bac Pro 1/2/Commerce	1
	Bac Pro 1/2/Gestion Administration	1
	Bac Pro 1/2/Technicien conseil vente produits jardin	1
	Bac Pro 1/2/Technicien conseil vente alim. / Produits alimentaires	2
	Bac Pro 1/2/Technicien conseil vente alim. /Vins et spiritueux	1
	Bac Pro 1/2/Technicien-conseil vente animal	2
	Bac Pro 2/2/Commerce	1
	Bac Pro 2/2/Comptabilité	1
	Bac Pro 2/2/Tech cons vente prod jardin	1
	Bac Pro 2/2/Tech conseil vente alim. / Produits alimentaires	2
	Bac Pro 2/2/Tech conseil vente alim. /Vins et spiritueux	1
	Bac Pro 2/2/Tech-conseil vente animal	2
	BTSA 1/2/Développement animation territoires ruraux	1
	BTSA 1/2/Technico-commercial (Jardins et végétaux d'ornement)	1
	BTSA 2/2/Technico-commercial (Jardins et végétaux d'ornement)	1
	Seconde Pro 1/1/Conseil vente/Animaux compagnie produit animalerie	2
	Seconde Pro 1/1/Conseil vente/Produits alimentaires	3
	Seconde Pro 1/1/Conseil vente/Produits de jardin	1
	Seconde Pro 1/1/Education nationale/Commerce	1
	Seconde Pro 1/1/Education nationale/Gestion Administration	1
Total Commerce		27
Environnement	Bac Pro 2/2/GMNF	4
	BTSA 1/2/GEMEAU	1
	BTSA 1/2/GPN	1
	BTSA 2/2/Développement animation territoires ruraux	1
	BTSA 2/2/GEMEAU	1
	BTSA 2/2/GPN	1
	Seconde Pro 1/1/Nature Jard Paysage Forêt/Travaux gestion espaces naturels et ruraux	4
Total Environnement		13
Forêt	Bac Pro 1/2/Forêt	1
	Bac Pro 2/2/Forêt	1
	CAPA 1/2/Travaux forestiers/Sylviculture	1
	CAPA 2/2/Travaux forestiers/Sylviculture	1
	Seconde Pro 1/1/Nature Jardin Paysage Forêt/Travaux forestiers	1

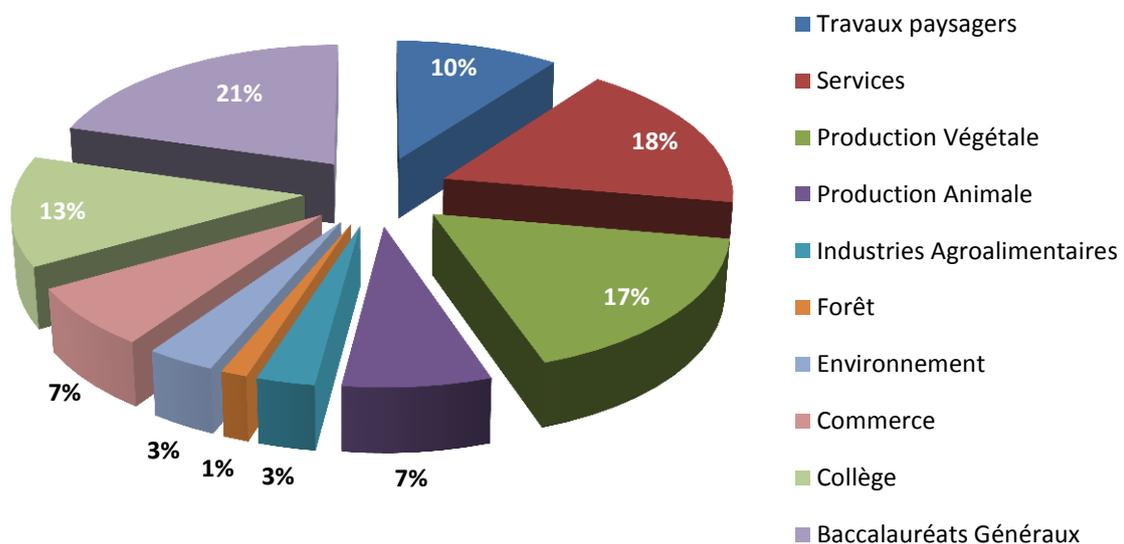
Total forêt

5

Filière	Section	Nombre de sections
Industries	Bac Pro 1/2/Bio industries transformation	1
Agro-Alimentaire	Bac Pro 1/2/Laboratoire contrôle qualité	2
	Bac Pro 2/2/Bio industries transformation	1
	Bac Pro 2/2/Laboratoire contrôle qualité	2
	BTSA 1/2/STA/Alimentation et processus technologique	1
	BTSA 2/2/STA/Alimentation et processus technologique	1
	Seconde Pro 1/1/Alimentation Bio industrie Laboratoire/Contrôle agri environnement bio-industrie	2
	Seconde Pro 1/1/Alimentation Bio industrie Laboratoire/Produits bio industries	1
	Total Industries Agro-Alimentaire	
Production animale	Bac Pro 1/2/Conduite et Gestion d'une entreprise secteur canin félin	1
	Bac Pro 1/2/CGEA/Système à dominante élevage	5
	Bac Pro 2/2/ Conduite et Gestion d'une entreprise secteur canin félin	1
	Bac Pro 2/2/CGEA/Système à dominante élevage	5
	BTSA 1/2/Productions animales	1
	BTSA 2/2/Productions animales	1
	CAPA 1/2/Lad cavalier d'entrainement	1
	CAPA 1/2/Maréchalerie	1
	CAPA 1/2/Production agricole, matériels/Productions animales	2
	CAPA 2/2/Lad cavalier d'entrainement	1
	CAPA 2/2/Maréchalerie	1
	CAPA 2/2/Production agricole, matériels/Productions animales	2
	Seconde Pro 1/1/Productions animales/Elevage canin et félin	1
	Seconde Pro 1/1/Productions animales/Systèmes d'élevage	5
Total Production animale		28
Production végétale	Bac Pro 1/2/Agroéquipement	1
	Bac Pro 1/2/CGEA/Système à dominante cultures	3
	Bac Pro 1/2/CGEA/Vigne Vin	4
	Bac Pro 1/2/Productions horticoles	5
	Bac Pro 2/2/Agroéquipement	1
	Bac Pro 2/2/CGEA/Système à dominante cultures	3
	Bac Pro 2/2/CGEA/Vigne Vin	4
	Bac Pro 2/2/Productions horticoles	5
	BTSA 1/2/ACSE	1
	BTSA 1/2/Agronomie-productions végétales	1
	BTSA 1/2/Production horticole	4
	BTSA 1/2/Viticulture Œnologie	1
	BTSA 2/2/ACSE	1
	BTSA 2/2/Agronomie-productions végétales	1
	BTSA 2/2/Production horticole	4
	BTSA 2/2/Viticulture Œnologie	1
	CAPA 1/2/Production agricole, matériels/Productions végétales	2
	CAPA 1/2/Productions horticoles/Productions florales légumières	3
	CAPA 1/2/Vigne et vin	1
	CAPA 2/2/Production agricole, matériels/Productions végétales	2
	CAPA 2/2/Productions horticoles/Productions florales légumières	3
	CAPA 2/2/Vigne et vin	1
	Seconde Pro 1/1/Productions végétales	1
	Agroéquipement/Agroéquipement	
	Seconde Pro 1/1/Productions végétales Agroéquipement/Conduite de cultures	3
	Seconde Pro 1/1/Productions végétales Agroéquipement/Horticulture	5
Seconde Pro 1/1/Productions végétales Agroéquipement/Vigne et vin	4	
Total Production végétale		65

Filière	Section	Nombre de sections
Services	Bac Pro 1/2/Services aux personnes et territoires	14
	Bac Pro 2/2/Services aux personnes et territoires	19
	CAPA 1/2/Services en milieu rural	10
	CAPA 2/2/Services en milieu rural	10
	Seconde Pro 1/1/Services aux personnes et territoires	14
Total Services		67
Travaux paysagers	1er cycle supérieur 1/1/Classe préparatoire/Post BTSA BTS DUT	1
	Bac Pro 1/2/Aménagements paysagers	8
	Bac Pro 1/2/GMNF	4
	Bac Pro 2/2/Aménagements paysagers	8
	BTSA 1/2/Aménagements paysagers	2
	BTSA 2/2/Aménagements paysagers	2
	CAPA 1/2/Travaux paysagers	3
	CAPA 2/2/Travaux paysagers	3
	Seconde Pro 1/1/Nature Jard Paysage Forêt/Travaux aménagements paysagers	8
Total Travaux paysagers		39
Total général		106

Répartitions des Sections par Filières en %



GLOSSAIRE INDEXÉ

A

- AAT**
Action d'Accompagnement Thématique28
- AFFELNET**
Affectation des ELèves par le NET23
- AGIR**
Action Globale Innovante pour la Région18
- APECITA**
l'Association pour l'Emploi des Cadres,
Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et
de l'Agroalimentaire.....14
- ARPE**
Agence Régionale Pour l'Environnement et
l'Écodéveloppement14

B

- BEPA**
Brevet d'Études Professionnelles Agricoles28
- BRECI**
Bureau des Relations Européennes et
Coopération Internationale.....30
- B TSA**
Brevet de Technicien Supérieur Agricole28, 39,
40, 41

C

- CAPA**
Certificat d'aptitude professionnel agricole...28,
39, 40, 41
- CASDAR**
Compte d'Affectation Spécial pour le
Développement Agricole et Rural18
- CDI**
Centre de Documentation et d'Information..11,
26, 27
- CDR**
Centres De Ressources11, 26, 27, 29
- CEF**
Conseil d'Éducation et de Formation18, 27
- CHSCT**
Compte Rendu pour les Comités d'Hygiène,
de Sécurité et des Conditions de Travail ...37
- CIO**
Conseiller(e)s d'Information et d'Orientation.23

- COPIL**
COmité de PIlotage..... 38
- COPsy**
Conseiller(e)s d'Orientation Psychologues 23
- COTEFE**
Comités Territoriaux Education - Formation –
Emploi..... 14
- CPRDFP**
Contrat de Plan Régional de Développement
des Formations Professionnelles.....1
- CRDEEEAP**
Conseil Régional des Délégué(e)s des Elèves et
des Etudiants de l'Enseignement Agricole
Public..... 25
- CREAP**
Comité Régional de l'Enseignement Agricole
Privé.....3, 4
- CRIPT**
Complexe Régional d'Information
Pédagogique et Technique1, 17, 18, 29, 30,
37
- CRIPT PACA**
Complexe Régional d'Information
Pédagogique et technique en Provence-
Alpes-Côte d'Azur.....1
- CVLA**
Conventions Vie Lycéenne et Apprenti(e)s.... 36

D

- DEA**
Directeur d'Exploitations Agricoles17, 18
- DGER**
Direction Générale de l'Enseignement et de la
Recherche 1, 28, 29, 30
- DRAAF**
Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt1, 6, 8, 16, 17, 18,
20, 22, 23, 28, 32, 36, 38
- DRFC**
Délégué Régional à la Formation Continue... 28
- DRJSCS**
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale..... 15

E

EA
Enseignement Agricole.....24, 39

EAP
Enseignement Agricole Public..... 8, 24

ENFA
Ecole Nationale de Formation Agronomique 28

EPL
Établissements Publics Locaux 3, 17, 18, 19, 27,
29, 31, 36, 37

EPLEFPA
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
et de Formation Professionnelle agricole ... 1,
2, 18, 25

ERASMUS
*European Action Scheme for the Mobility of
University Students*..... 30

F

FIA
Formation Initiale par Apprentissage 7

FIS
Formation Initiale Scolaire 7

FOAD
Formation Ouverte À Distance.....29

FPCA
Chef de Pôle Formation Professionnelle
Continue et Apprentissage28

FRIAA
*Fédération Régionale des Industries
Agroalimentaires*.....16

FSE
Fond Social Européen.....29, 33

G

GAL
Groupe d'Action Locale.....20

GIEE
Groupements d'Intérêt Economique et
Environnemental17

GPDS
Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire
.....34

H

HSA
Heures Supplémentaires annuelles 32

HSE
Heures Supplémentaires Effectives..... 32

I

IFRIA
*Institut de Formation Régionale des Industries
Agroalimentaire* 16

M

MAAF
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt..... 31, 32

MFR
Maisons Familiales et Rurales3

MIL
Module d'Initiative Locale27

MSA
Mutualité Sociale Agricole 14

O

OAB
Observatoire Agricole de la Biodiversité..... 18

ONISEP
Office National d'Information Sur les
Enseignements et les Professions..22, 23, 24

ORM
Observatoire Régional des Métiers9, 14

P

PLNE
projet local du numérique éducatif 29

PNR
Parc Nationaux Régionaux 17, 20

PRAI
Projet Régional d'Actions Incitatives 17, 36

PREA
Projet Régional de l'Enseignement Agricole....1,
8, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 24, 25, 27, 28,
29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38

PRR
Personne Référente Rénovation 28

R

RENETA

RÉseau National des Espaces Tests Agricoles 19

S

SAIO

Service Académique d'Information et
d'Orientation 22, 23

SDL

Stratégies de Développement Local 20

SIL

Sessions Institutionnelles de Lancement 28

SNA

Système National d'Appui à l'enseignement
agricole 17, 30

SPNF

Schéma Prévisionnel des Formations 1

SPRF

Schéma Prévisionnel Régional des Formations 1

SPRO

Service Public Régional de l'Orientation .. 14, 22

SRFD

Service Régional de la Formation et du
Développement 8, 16, 32, 34, 37, 38

T

TIC

Technologie de l'Information et de la
Communication 24

TICE

Technologies de l'Information et de la
Communication pour l'Enseignement 29

TUTAC

TUTorat des Agents Contractuels 31, 32, 37

U

UC

Unités Capitalisables 28

UNEP

Union Nationale des Entrepreneurs du
Paysage 38

UNREP

Union Nationale Rurale d'Éducation et de
Promotion 3, 4

V

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience 31

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Régional de la Formation et du Développement
132, Boulevard de Paris
13 003 Marseille**

Publication — CRIPT Provence-Alpes-Côte d'Azur
P.A.O. — David LASRY

